



GUIDE

Saison 2013 / 2014



*DISTRICT DE FOOTBALL
DE LA MANCHE
ZA Hameau Thomasse
50880 PONT-HEBERT*

*Pour nous contacter :
Téléphone : 02.33.77.33.40
Fax : 02.33.77.33.44
Mail : district@manche.fff.fr*

Le secrétariat est ouvert :
✚ Le lundi de 14h à 17h30
✚ Du mardi au jeudi de 8h30 à 17h30
✚ Le vendredi de 9h à 17h30

Retrouvez toute l'actualité du football manchois sur notre site Internet :

<http://manche.fff.fr>

The screenshot shows the website interface for the District de Football de LA MANCHE. At the top, there is a banner for 'Maillot extérieur 2013' with a 'BOUTIQUE OFFICIELLE' button. Below this is a navigation bar with links: FFF | LFA | Ligue | Saisie des Résultats | Désignations | Messagerie Clubs. The main banner features the district logo and the slogan 'Un village, un stade, un club'. A secondary navigation bar includes: Le District | Championnats | Coupes | Clubs | Procès-Verbaux | Infos de la semaine. A red navigation bar at the bottom lists: Actualité - Jeunes - Vie des Clubs - Formation - Technique - Arbitrage - Féminines - Diversifié - Partenaires - Infos Pratiques. The main content area has three columns: 1. 'Mise à jour SENIORS DFM' with a calendar icon, dated 'Lundi 01 juillet 2013 - 14h25 Saison 2012-2013', titled 'GROUPES SENIORS', and a sub-headline 'La Commission des Compétitions après avoir acté les mouvements de clubs ainsi que les accessions et descentes, sous réserves de procédure en cours, a établi les groupes seniors de 1e, 2e et 3e division ainsi qu'il suit :'. It lists '1e Division 2013 - 2014', '2e Division 2013 - 2014', and '3e Division 2013 - 2014'. 2. 'JND 2013' with a photo of children playing football and a caption 'Retrouvez un CR et un diaporama de la JND 2013 Lire la suite'. 3. 'Désignations' with the FFF logo and text 'Arbitres, délégués observateurs, com: vos désignations ! LIRE LA SUITE'. A 'Saisie des résultats' button is also visible.

- ✓ **Annonce des évènements organisés par le District et par nos clubs, Compte-rendu, Diaporamas**
- ✓ **Une présentation du District**
- ✓ **Les procès-verbaux de nos commissions**
- ✓ **Les calendriers, classements, matches des Championnats et des Coupes**

Pour que nos classements et nos résultats soient à jour, n'oubliez pas de saisir les résultats de vos rencontres le dimanche soir après les matches : Rendez-vous dans la rubrique « Clubs » !





Sommaire



- + Présentation du Comité Directeur**
- + Présentation des Commissions**
- + Coordonnées des Clubs**
- + Textes réglementaires du District**





"Un village, une école, un stade, un club"

Jean Pierre LOUISE,

Président du District de Football de la Manche

Jean Pierre LOUISE
Président
06.86.25.53.90

**Vous présente les membres de son Comité Directeur
pour l'Olympiade 2012/2016**

TROMBINOSCOPE des Elus : Le Bureau



Gilbert LEU
Secrétaire Général
06.86.25.57.70



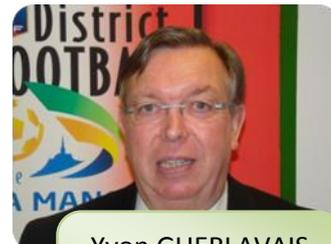
Jacky MARION
Trésorier
06.84.36.48.64



Jean-Marie CLERAUX
Vice-président
Secteur NORD
Représentant des Arbitres



Vincent DUBOURG
Vice-président
Secteur CENTRE



Yvon GUERLAVAIS
Vice-président
Secteur SUD



Jacques LEBATTEUX
Président de la Commission
de Gestion des Compétitions
06.47.73.28.80



Jean-Luc GARDIN
Président de la Commission
des Jeunes et Technique
06.61.58.95.96



Pascal K'DUAL
Animation et Responsable
des Arbitres



René ROUX
Textes réglementaires



Daniel CHANCEREL
Rept du Football Diversifié
06.87.84.09.71



Alain LEGOUPIL
Représentant du CD
Diverses Commissions



"Un village, une école, un stade, un club"

TROMBINOSCOPE des Elus : Les membres



Claude BOURDON



Guy DORIZON



Olivier LECOEUR



Michèle MALOREY



Pascale EVAIN



Cathy LEGEARD



Frédéric PAING



Jean-Claude NEEL



Maurice ROUELLE



Denis ROUXELIN



Philippe REDON

Présentation des différentes commissions du District

Commission Départementale de l'Arbitrage



Les membres du Bureau :

- + *Président* : Pascal K'DUAL (tél : 02.33.46.13.55 port : 06.62.75.13.55)
- + *Président Délégué* : Denis ROUXELIN
- + *Vice-président Secteur Nord* : François LENGRONNE
- + *Vice-président Secteur Sud* : Michel QUESNEL
- + *Secrétaire* : Michel QUESNEL (tél : 02.33.77.33.47)
- + *Secrétaire adjoint* : François LENGRONNE
- + *Représentant des arbitres au Comité Directeur* : Jean-Marie CLERAUX

Désignations et Contrôles :

Anthony BILLARD – Frédéric LANDAIS

Observation : Pascal K'DUAL

Corps des Observateurs : Didier CULLERON - Pierre ESNEE - Fabrice FONTAINE - Lucien LAVALLEY - Jean-Marie LEBLACHER - André LECADRE – Fabrice LECALVEZ - Hubert LEROY - Jean-Paul MENAGER - Francis SEZNEC

Suivi administratif :

Franck GASLONDE

Jeunes Arbitres :

Anthony BILLARD

Lois du jeu et Appel :

Franck LEMONNIER

Technique et Formation :

- + *Responsables de section* : Franck LEMONNIER – Denis ROUXELIN
- + *Organisation des Tests d'évaluation Arbitres Débutants* : Stéphane VARIN
- + *Organisation des Formations Arbitres auxiliaires* : Pascal K'DUAL – Denis ROUXELIN
- + *Formation Arbitres Assistant pour les Coupes* : Anthony BILLARD – Stéphane VARIN

Membres désignés par le Comité Directeur :

- + *Membres du Comité Directeur* : Jean-Marie CLERAUX – Pascal K'DUAL
- + *Représentant UNAF* : Denis ROUXELIN

Représentants des Arbitres aux diverses commissions :

- + *Appel et Urgence* : Pascal K'DUAL
- + *Sportive et Discipline* : Jean-Marie CLERAUX
- + *Jeunes et Technique* : Anthony BILLARD
- + *Statuts de l'arbitrage* : Pascal K'DUAL – Yvon GUERLAVAIS - Remi LECHEVALLIER

Commission Détection Recrutement Fidélisation des Arbitres :

Pascal K'DUAL – Denis ROUXELIN – Michel QUESNEL – François LENGRONNE

Jean-Marie CLERAUX –



Commission Gestion des Compétitions

Jacques LEBATTEUX (Président) – Claude MARION – Claude BOURDON – Vincent DUBOURG
Joseph LÉBOUCHER – Alain LEGOUPIL – Serge PAILLARD - André PICOT – Maurice ROUELLE

Commission des Jeunes



- + *Président de la commission, responsable Coupes et Challenges* : Jean-Luc GARDIN
- + *Conseiller départemental du Football Animation* : Antoine BOUET
- + *Coordinateur catégorie U6 à U9* : Arnaud BOURDON
- + *Coordinateur U11* : Laurent BESLON
- + *Gestionnaire du Championnat Jeunes U13 à U19* : Claude TAPIN
- + *Représentant des Arbitres* : Thierry LUME
- + *Assistant technique* : Guy DORIZON
- + *Représentant du secteur Sud, et animateur Futsal jeunes* : Jean LUCAS
- + *Représentant du secteur Nord, et appui journées évènementielles* : Michel RICHARD
- + *Représentant du secteur Centre, et règlement des compétitions* : Yves LEFEVRE



Commission Féminine

Dominique PILLET (Président) – Estelle ATTALLAH - Pascale EVAÏN – Sylvie FOLLIOU – Cathy
LEGEARD – Michèle MALOREY – Catherine VANESON – Antoine BOUET – Sammy BRIENS –
André LASCoux - Jacques LENORAIS – Mickaël LEQUERTIER – Mylène PANNIER (invitée)

Commission des Coupes



Gérard QUIEDEVILLE (Président) – Patricia DAJEZACK – Joël DAJEZACK
Marie-Antoinette LENORAIS – Stéphane VARIN – Alain LEGOUPIL



Commission Sportive et Discipline

Jacques RIVEY (Président) – Yannick CHESNAIS – Jean-Marie CLERAUX – Jean-Louis DENNEBOUY – Bernard DUPUY – Lionel HEBERT – Jacques LEBATTEUX – Claudine LEDOLLEY
Jean LERABLE – Jacques LEVALLOIS – Claude MARION – Roger MOTTIN – Denis RABASSE

Commission de la Réglementation



René ROUX (Président) – Roger DESHEULLES – Claude BOURDON – Roger MOTTIN



Commission d'Appel et d'Urgence

Yves KERBAUL (Président) – Christophe BAISNEE – Patricia DAJEZACK
Pascal K'DUAL – Alain LEGOUPIL – Gérard QUIEDEVILLE – Kiki LEKKAK

Commission Football pour Tous



Daniel CHANCEREL (Président) – Emmanuel COIFTIER –
Johann DECLOMESNIL – Joël PRUD'HOMME – Hubert TOURBOT



Commission Football Loisir-Vétérans

Olivier LECOEUR (Président) – Daniel CHANCEREL – Eric CRISTEL – Vincent GOSSELIN
Serge GOUIN - Sylvain HUE – Olivier LCONTE – - Jean-Michel LENOIR

Commission Football des Plages



Rémi VILLETTE (Président) - Claude BOURDON – Daniel CHANCEREL – Jacky MARION
Jacques LENORAIS - Maurice ROUELLE - Antoine BOUET



Commission Futsal Séniors

Alain LEGOUPIL – Jean-Claude NEEL

Commission des Terrains et Equipements



André PICOT (Président) - Fabrice FONTAINE – Gérard HEUZE – Jean-Noël MOREL – Hervé PAUTRET – Jean-Philippe PICHON – Maurice PIQUET



Commission des Technologies Nouvelles

Guy DORIZON (Président) – Benoît HELAINE – Vincent DUBOURG
Gilbert LEU – Jean-Claude NEEL – Denis ROUXELIN

Commission du Cycle Electoral



Yves KERBAUL (Président) – François LENGRONNE – Serge PAILLARD



Commission Partenariat

Jean-Pierre LOUISE – Yvon GUERLAVAIS – Jacky MARION – Jean-Claude NEEL

Commission Médicale



Frédéric PAING

(Selon les thèmes de réunion, des collègues docteurs seront invités)



Commission Education sociale par le Sport et Emploi

Philippe LAGADEC – Jean-Luc GARDIN – Yvon GUERLAVAIS



COORDONNEES DES CLUBS MANCHOIS



*Vous trouverez les coordonnées des clubs
dans l'ordre alphabétique de la localité du siège du club.*

Index pour les clubs dont le nom est différent de celui du siège

U.S. DE LA SELUNE	→	BARENTON
U.S. COTE DES ILES	→	BARNEVILLE CARTERET
ET.S. POINTE DE LA HAGUE	→	BEAUMONT HAGUE
GRPT RURAL DES CHATEAUX	→	BRIX
VIRE JOIGNE F.C.	→	CANISY
ENT. BAIE CEAX PONTAUBAULT COUR	→	CEAX
A.S. AMONT QUENTIN	→	CHERBOURG
GAZELEC F.C.	→	CHERBOURG
GRPT LA BAIE DU MONT	→	DUCEY
OUEST COTENTIN US	→	LES PIEUX
A.ST MARTIN HARDINVEST TOLLEFAST COUVILLE	→	HARDINVEST
ENT. LE LOREY-HAUTEVILLE-FEUGERES	→	HAUTEVILLE LA GUICHARD
U.S. SEMILLY ST ANDRE	→	LA BARRE DE SEMILLY
GRPT RUR. J. F. MER MONTS MARAIS	→	LA HAYE DU PUIITS
F.C. DE ST LAURENT DE CUVES	→	LE GRAND CELLAND
GRPT RUR. J.S. DE L'AY	→	LESSAY
EL.S. DES MARAIS	→	MARCHESIEUX
GRPT RUR.J.S. DE L'OSIER	→	MARIGNY
GROUPEMENT JEUNESSE DOUVE ET DIVETTE	→	MARTINVEST
LINGREVILLE MONTMARTIN HAUTEVILLE	→	MONTMARTIN SUR MER
F.C. DE L'ELLE	→	MOON SUR ELLE
F.C. VAL DE SAIRE	→	QUETTEHOU
ENT.S. TRELly QUETTREVILLE CONTRIERES	→	QUETTREVILLE SUR SIENNE
A.S.C. DU TERTRE	→	JUVIGNY LE TERTRE
A.S. JULLOUVILLE SARTILLY	→	SARTILLY
ET.S. DU TERREGATE ET DU BEUVRON	→	ST LAURENT DE TERREGATE
GRPT S. DE LA COTE DE L'ESPACE	→	ST MALO DE LA LANDE
A.S. POINTE COTENTIN	→	ST PIERRE EGLISE
GRPT RUR.A.JEUN. TROIS RIVIERES	→	ST ROMPHAIRE
F.C. CROIX CAROL	→	ST SAMSON DE BONFOSSE
E.S. PLAIN	→	STE MERE EGLISE
F.C. DES ETANGS	→	TORIGNI SUR VIRE
F.C. SUD HAGUE	→	VAUVILLE
GRPT AV. BOCAGE SOURDIN	→	VILLEDIEU LES POELES

AGNEAUX F.C.

n° 535796

Mail : agneaux.fc@lfbn.fr

- ✚ Président : M. LABBE Patrick 02.33.55.43.77 - 06.16.35.02.75
- ✚ Correspondant : M. NEEL Jean-Claude 02.33.57.75.41 - 06.73.74.21.65
- ✚ Correspondant Jeunes : M. DAVENET Thierry 02.33.05.53.26 - 06.83.61.26.68

F.C. AGON COUTAINVILLE

n° 501508

Mail : fc.agon.coutainville@lfbn.fr

- ✚ Président : M. VESPIER Frédéric 06.80.71.71.21
- ✚ Correspondant : M. LECROSNIER Roland 02.33.45.34.70 - 07 80 05 72 29
- ✚ Correspondant Jeunes : M. VESPIER Frédéric 06.80.71.71.21

U.S. AIRELOISE

n° 516360

Mail : us.airel@lfbn.fr

- ✚ Président : M. LEBARBANCHON Jérémy 02.33.55.26.59
- ✚ Correspondant : M. LEBARBANCHON Eugène 02.33.05.26.018

U.S. AUVERSOISE BAUPTÉ

n° 519759

Mail : us.auversoise.baupte@lfbn.fr

- ✚ Président : M. FRERET Philippe 02.33.42.18.64 - 06.31.12.25.58
- ✚ Correspondant : M. FRERET Philippe 02.33.42.18.64 - 06.31.12.25.58
- ✚ Correspondant Jeunes : M. FRERET Philippe 02.33.42.18.64 - 06.31.12.25.58

US AVRANCHES MSM

n° 500105

Mail : us.avranches.msm@lfbn.fr

- ✚ Président : M. GUERIN Gilbert 02.33.48.30.78
- ✚ Correspondant : Le secrétariat 02.33.48.30.78
- ✚ Corr. Jeunes & Féminines : M. MAHAUT Alain 06.86.84.09.46

U.S. DE LA SELUNE

n° 544829

Mail : us.selune@lfbn.fr

- ✚ Président : M. DUCREUX Bernard 02.33.59.98.99
- ✚ Correspondant : M. HAMELIN Jérôme 06.09.90.48.49

C.S. DE BARFLEUR

n° 551786

Mail : cs.barfleur@lfbn.fr

- ✚ Président : Mme GANCEL Christiane 02.33.54.56.55
- ✚ Correspondant : Mme GANCEL Christiane 02.33.54.56.55

U.S. COTE DES ILES

n° 548912

Mail : us.cotedesiles@lfbn.fr

- ✚ Président : M. PACILLY Sébastien 02.33.94.14.24 - 06.77.80.74.43
- ✚ Correspondant : Mme MARGUERIE Marie-Rose 02.33.04.93.19
- ✚ Correspondant Jeunes : M. LEPIGEON Emmanuel 09.81.35.06.30 - 06.61.70.40.47
- ✚ Correspondant Féminines : M. LAVOLO David 02.14.14.61.73 - 06.85.77.67.94

ET.S. POINTE DE LA HAGUE n° 546310Mail : es.pointe.hague@lfbn.fr

- ✚ Président : M. GUILBERT Fabien 02.33.08.45.58 - 06.84.46.27.51
- ✚ Correspondant : M. LEVALLOIS Bernard 02.33.52.79.07 - 06.03.26.95.94
- ✚ Correspondant Jeunes : M. LEVALLOIS Bernard 02.33.52.79.07 - 06.03.26.95.94

A.S. DE BERIGNY-CERISY n° 527693Mail : as.berigny.cerisy@lfbn.fr

- ✚ Président : M. GIRAUD Annick 02.33.57.78.49 - 06.86.08.48.80
- ✚ Correspondant : M. FRANCOISE Frédéric 02.33.05.57.45
- ✚ Correspondant Jeunes : M. LEDUNOIS Jean-Yves 02.33.55.23.32 - 06.72.71.24.76

ET.S. BESLON n° 529801Mail : es.beslon@lfbn.fr

- ✚ Président : M. THOMAS Pascal 06.73.69.49.94
- ✚ Correspondant : M. GERVAISE Frédéric 02.33.90.64.25 - 06.26.08.38.19

A.S.J. BLAINVILLE S/ MER n° 527045Mail : asj.blainville@lfbn.fr

- ✚ Président : M. DAUVIN Pascal 02.33.47.92.91
- ✚ Correspondant : M. DAUVIN Pascal 02.33.47.92.91

A.S. BRECEY n° 501470Mail : as.brecey@lfbn.fr

- ✚ Président : M. HAMELIN Vincent 02.33.48.71.08 - 06.20.31.13.52
- ✚ Correspondant : M. HAMELIN Vincent 02.33.48.71.08 - 06.20.31.13.52
- ✚ Corresp. Jeunes : M. HAGEMAN Christophe 02.33.58.76.52 - 06.22.86.49.33

LA BREHALAISE n° 519756Mail : la.brehalaise@lfbn.fr

- ✚ Président : M. NEEL Bruno 02.33.51.13.66 - 06.47.68.16.95
- ✚ Correspondant : M. NEEL Bruno 02.33.51.13.66 - 06.47.68.16.95
- ✚ Correspondant Jeunes : M. LEBEDEL Freddy 02.33.51.51.11 - 06.89.70.09.02

F.C. BRETTEVILLE EN SAIRE n° 529800Mail : fc.bretteville.saire@lfbn.fr

- ✚ Président : M. MARIETTE Patrick 02.33.93.67.08
- ✚ Correspondant : Mme BROSTIN Pascale

U.C. BRICQUEBETAISE F. n° 501397Mail : uc.bricquebec@lfbn.fr

- ✚ Président : M PAUTAIRE Michel
- ✚ Correspondant : M. PAUTAIRE Benoît 06.71.12.12.28

BRICQUEBOSQ ST CHRISTOPHE**DU FOC GROSVILLE SPORTS** n° 531330Mail : bricquebosq.st.christophe@lfbn.fr

- ✚ Président : M. BRISSET Florian 06.77.93.02.73
- ✚ Correspondant : M. LAHAYE Mickaël 06.09.41.21.00

A.S. BRIX n° 526042 Mail : as.brix@lfbn.fr

- ✚ Président : M. VALLEE Johann 02.33.95.18.02 – 06.27.13.73.64
- ✚ Correspondant : Mme LAUNEY Françoise 02.33.41.91.76
- ✚ Correspondant Jeunes : Mme LAUNEY Françoise 02.33.41.91.76

GRPT RURAL DES CHATEAUX n° 550825 Mail : grpt.deschateaux@lfbn.fr

- ✚ Président : Mme LAUNEY Françoise 02.33.41.91.76
- ✚ Correspondant : Mme LAUNEY Françoise 02.33.41.91.76
- ✚ Correspondant Jeunes : Mme LAUNEY Françoise 02.33.41.91.76

ENT. CAMBERNON-COURCY n° 541825 Mail : e.camberton.courcy@lfbn.fr

- ✚ Président : Mme LAISNEY Liliane 02.33.07.58.51 - 06.75.83.88.65
- ✚ Correspondant : M. BOULAUBAZ Brahim 02.33.07.99.39 - 06.30.47.78.65

VIRE JOIGNE F.C. n° 547674 Mail : vire.joigne.fc@lfbn.fr

- ✚ Président : M. LEVALLOIS Jacques 02.33.05.73.19
- ✚ Correspondant : M. LEVALLOIS Jacques 02.33.05.73.19
- ✚ Correspondant Jeunes : M. GAUTIER Christophe 02.33.55.99.70

C.S. CARENTANAIS n° 501438 Mail : cs.carentan@lfbn.fr

- ✚ Président : M. TILLY Gérard
- ✚ Correspondant : M. RUAULT Jean Claude 02.33.42.12.90 - 06.08.85.62.72
- ✚ Correspondant Jeunes : M. BIDOYEN Hervé 06 83 39 00 77
- ✚ Correspondant Féminines : M. RUAULT J Cl 02.33.42.12.90 - 06.08.85.62.72

ENT. BAIE CEAUX

PONTAUBAUT COURTILS n° 525363 Mail : e.baie.ceaux.pc@lfbn.fr

- ✚ Président : M. BURONFOSSE Michel 02.33.60.13.75 - 06.81.84.34.70
- ✚ Correspondant : M. BURONFOSSE Michel 02.33.60.13.75 - 06.81.84.34.70

AS CERENCAISE n° 548943 Mail : as.cerencaise@lfbn.fr

- ✚ Président : M. DUVAL Jean-Marie 02.33.51.06.41 - 06.08.42.29.02
- ✚ Correspondant : M. DUVAL Jean-Marie 02.33.51.06.41 - 06.08.42.29.02
- ✚ Correspondant Jeunes : M. MESLIN Baptiste 06.26.17.77.72

A.S. AMONT QUENTIN n° 522889 Mail : as.amont.quentin@lfbn.fr

- ✚ Président : M. VATEL Marcel 02.33.94.05.52
- ✚ Correspondant : Mme VATEL Claudine 02.33.94.05.52
- ✚ Correspondant Jeunes : Mme VATEL Claudine 02.33.94.05.52

GAZELEC F.C.

n° 523992

Mail : gazelec.fc@lfbn.fr

- Président : M. SYFFERT Roger 02.33.93.21.31
- Correspondant : M. SYFFERT Roger 02.33.93.21.31

A.S. ARSENAL MARITIME**CHERBOURG**

n° 511853

Mail : as.arsenal.cherbourg@lfbn.fr

- Président : M. BLED Jean-Marie 02.33.94.86.38
- Correspondant : ASAM Section Football 02.33.53.35.27
- Correspondant Jeunes : M. BLED Jean-Marie 02.33.94.86.38

A.S. DE CHERBOURG F.

n° 500144

Mail : as.cherbourg@lfbn.fr

- Président : M. GOHEL Gérard 02.33.53.14.97
- Correspondant : M. CRETEAU Roger 02.33.53.14.97 - 06.07.67.49.19
- Correspondant Jeunes : M. MALM Robert 02.33.53.14.97 - 06.88.70.72.83
- Correspondant Féminines : M. LASCOUX André 02.33.94.19.14 - 06.01.48.02.91

CHERBOURG SUD EST FUTSAL n° 552741Mail : cherbourg.se.futsal@lfbn.fr

- Président : M. ROLLAND Sébastien 02.50.29.16.02 - 06.59.93.06.38
- Correspondant : M. ROLLAND Sébastien 02.50.29.16.02 - 06.59.93.06.38

CONDE SPORTS

n° 513040

Mail : conde.s@lfbn.fr

- Président : M. DAVID Jacques 06.11.36.33.59 - 07.87.37.19.03
- Correspondant : M. LEBAILLY François 06.09.99.63.90
- Correspondant Jeunes : M. ASSELIN Pierre 06.50.74.45.37

A.S. COUDEVILLE HUDIMESNIL n° 547669Mail : as.coudeville.hudimesnil@lfbn.fr

- Président : Mme BESNARD Florence 02.33.59.56.86
- Correspondant : Mme BESNARD Florence 02.33.59.56.86

ENT.S. COUTANCAISE

n° 500476

Mail : es.coutances@lfbn.fr

- Président : M. COUSIN Jean-Manuel 09.50.75.76.26
- Correspondant : Secrétariat de l'ESC 09.50.00.36.31
- Correspondant Jeunes : M. LEFEVRE Yves 02.33.17.10.79 - 06.86.87.07.70
- Correspondant Féminines : Mme MALOREY M. 02.33.07.41.09 - 06.70.59.66.84

CREANCES S.

n° 501711

Mail : creances.s@lfbn.fr

- Président : M. SALMON Hervé 02.33.07.24.42
- Correspondant : M. REGNAULT Benjamin 02.33.47.92.41 - 06.43.81.32.94
- Correspondant Jeunes : M. LEMOIGNE Julien 06.07.55.49.45

U.S. DANGY

n° 514562

Mail : us.dangy@lfbn.fr

- ✚ Président : M. VIGOT Yves 02.33.56.00.79 - 06.79.18.33.52
- ✚ Correspondant : M. LEPRIEUR Yvon 02.33.55.77.53
- ✚ Correspondant Jeunes : M. VIGOT Yves 02.33.56.00.79 - 06.79.18.33.52

J. ACTIVE DENNEVILLAISE

n° 533972

Mail : ja.denneville@lfbn.fr

- ✚ Président : M. VILLETTE Rémi 02.33.52.13.45
- ✚ Correspondant : M. L'HULLIER Samuel 02.14.15.26.33 - 06.04.52.72.37
- ✚ Corresp. Jeunes : Mme FREMONT Séverine 02.33.07.48.88

F.C. DIGOSVILLE

n° 534781

Mail : fc.digosville@lfbn.fr

- ✚ Président : M. FRIBOURG Jean-Claude 02.33.20.03.42 - 06.66.55.92.70
- ✚ Correspondant : M. LEFEVRE Serge 02.33.22.38.82 - 06.22.32.52.18
- ✚ Correspondant Jeunes : M. LEFEVRE Serge 02.33.22.38.82 - 06.22.32.52.18

F.C. DE DOMJEAN

n° 563668

Mail : fc.domjean@lfbn.fr

- ✚ Président : M. HONORE Wilfried 02.31.66.06.22 - 06.70.02.08.65
- ✚ Correspondant : M. SUZANNE Romain

U.S. DES MOUETTES DONVILLE

n° 520341

Mail : usm.donville@lfbn.fr

- ✚ Président : M. GIRARD Norbert
- ✚ Correspondant : USM Section Football 02.33.90.90.84
- ✚ Correspondant Jeunes : M. TOUCHAIS Emilien

GRPT LA BAIE DU MONT

n° 553274

Mail : grpt.baiedumont@lfbn.fr

- ✚ Président : M. PAUTRET Hervé 02.33.60.40.72 - 06.73.26.58.14
- ✚ Correspondant : M. MURIEL Philippe 02.33.48.50.52 - 06.32.64.12.45

U.S. DUCEY

n° 501651

Mail : us.ducey@lfbn.fr

- ✚ Président : M. MASLOH Khaled 02.33.58.67.89 - 06.63.03.82.21
- ✚ Correspondant : M. RESTOUT Jean-Paul 02.33.48.45.25 - 06.79.34.40.35
- ✚ Correspondant Jeunes : M. MURIEL Philippe 02.33.48.50.52 - 06.32.64.12.45

F.C. EQUEURDEVILLE**HAINNEVILLE**

n° 553693

Mail : fceh@lfbn.fr

- ✚ Président : M. DUPUY Bernard 02.33.93.06.48 - 06.03.11.53.53
- ✚ Correspondant : Secrétariat 02.33.08.08.81
- ✚ Correspondant Féminines : M. ARNOULD Daniel 02.33.04.32.27 - 06.85.82.45.49

FLEURY S. n° 534778 Mail : fleury.s@lfbn.fr

✚ Président : M. NORGEOT Claude 06.88.94.62.73

✚ Correspondant : M. DEBROISE Sébastien

A.S.FOLLIGNY n° 523387 Mail : as.folligny@lfbn.fr

✚ Président : M. GOUELLE Gilles 02.33.50.88.13

✚ Correspondant : M. GOUELLE Christian 02.33.61.32.20 - 06.42.49.39.00

U.S. GAVRAYENNE n° 519303 Mail : us.gavray@lfbn.fr

✚ Président : M. LAUNAY Bruno 02.33.61.90.15 - 06.73.47.84.54

✚ Correspondant : M. GERVAISE Mathieu 06.71.40.97.33

✚ Correspondant Jeunes : M. TAPIN Dominique 02.33.69.47.96 - 06.42.97.18.56

A.S. GEROISE n° 544783 Mail : as.geroise@lfbn.fr

✚ Président : M. GOGUET Patrick

✚ Correspondant : Mme LEBOURG Marylène 02.33.59.05.17

ET.S. GOUVILLE S/ MER n° 510725 Mail : es.gouville.mer@lfbn.fr

✚ Président : M. ETUR Thierry 02.33.07.07.46 - 02.33.47.83.76

✚ Correspondant : M. ETUR Thierry 02.33.07.07.46 - 02.33.47.83.76

U.S. GRANVILLAISE n° 501489 Mail : us.granville@lfbn.fr

✚ Président : M. GORTARI Dominique 06.80.13.96.14

✚ Correspondant : M. BARBIER Stéphane 06.61.88.26.28

✚ Correspondant Jeunes : M. BARBIER Stéphane 06.61.88.26.28

A.S. GREVILLE HAGUE n° 516581 Mail : as.greville.hague@lfbn.fr

✚ Président : M. MONHUREL Adrien 02.33.52.66.69 - 06.71.43.64.15

✚ Correspondant : M. FAGNENT Jean Pierre 02.33.01.03.25 - 06.85.40.25.74

A.S. GUILBERVILLE n° 524888 Mail : as.quilberville@lfbn.fr

✚ Président : M. MURIER Denis 02.33.56.74.75 - 06.77.53.15.88

✚ Correspondant : M. FLAMBARD Roland 02.33.55.51.04

AV. HAMBYE n° 522366 Mail : a.hambye@lfbn.fr

✚ Président : M. JAOUEN Erwan 06.14.46.27.17

✚ Correspondant : M. LEMOUTON Vincent 06.79.93.38.43

✚ Correspondant Jeunes : M. QUINETTE Charlie 06.12.36.28.94

A. ST MARTIN HARDINVEST**TOLLEVAST COUVILLE** n° 541212Mail : st.martin.htc@lfbn.fr

- ✚ Président : M. ROULLAND Hubert 02.33.94.16.37
- ✚ Correspondant : TESSIER Laurent 02.14.14.13.58

ENT. LE LOREY-HAUTEVILLE -**FEUGERES** n° 547507Mail : e.lorey.hauteville.feugeres@lfbn.fr

- ✚ Président : M. COUILLARD Arnaud 06.08.95.27.75
- ✚ Correspondant : M. FOSSARD Guy 02.33.07.17.48 - 06.81.83.44.25
- ✚ Correspondant Jeunes : M. LEMOIGNE Christian

ENT.S. HEAUVILLE SIOUVILLE n° 519269Mail : es.heauville.siouville@lfbn.fr

- ✚ Président : M. MORIN Yvonnick 02.33.93.31.93 - 06.98.74.16.59
- ✚ Correspondant : M. OLIVIER Bernard 02.33.04.17.91 - 06.62.45.10.03

ENT.S. HEBECREVON n° 531034Mail : es.hebecrevon@lfbn.fr

- ✚ Président : M. PACARY Dominique 02.33.57.31.01 - 06.81.97.21.74
- ✚ Correspondant : M. QUINQUENEL Valentin

ET.S. ISIGNY LE BUAT n° 523520Mail : es.isignylebuat@lfbn.fr

- ✚ Président : M. TOUTAIN Bertrand
- ✚ Correspondant : M. PIGEON Jean 02.33.89.18.70 - 06.79.76.52.06
- ✚ Correspondant Jeunes : M. ANGER Christophe

A.S.C. DU TERTRE n° 521988Mail : asc.tertre@lfbn.fr

- ✚ Président : M. DESGUE Bruno 02.33.59.33.16
- ✚ Correspondant : M. TROCHON Didier 02.33.51.98.46
- ✚ Correspondant Jeunes : M. TROCHON Didier 02.33.51.98.46

U.S. SEMILLY ST ANDRE n° 525369Mail : us.semilly.standre@lfbn.fr

- ✚ Président : M. MARIE Laurent 02.33.55.35.61 - 06.81.79.69.77
- ✚ Correspondant : M. MARIE Olivier 02.33.55.76.87 - 06.79.16.11.25
- ✚ Correspondant Jeunes : M. MARIE Olivier 02.33.55.76.87 - 06.79.16.11.25

ESPE. V. LA CROIX AVRANCHIN n° 522831Mail : av.croix.avranchin@lfbn.fr

- ✚ Présidente : Mme BEAULIEU Maryvonne 02.33.48.24.40
- ✚ Correspondant : M. PROD'HOMME Yohan 09.80.32.97.95 06.33.70.41.89

U.S. LA GLACERIE n° 524901Mail : us.glacerie@lfbn.fr

- ✚ Président : M. EYHRABIDE Stéphane 09.54.16.21.95 - 06.13.44.83.81
- ✚ Correspondant : Mme PAREY Isabelle 02.33.42.11.74
- ✚ Correspondant Jeunes : M. COUPPEY Christophe 02.33.52.57.84

GRPT RUR. MER MONTS MARAIS n° 548422 Mail : grpt.mer.monts.marais@lfbn.fr

- ✚ Président : M. FONTAINE Fabrice 02.33.47.07.43
- ✚ Correspondant : Le secrétariat 02.33.07.48.88
- ✚ Correspondant Jeunes : M. GODEFROY Fabian 02.33.45.92.53 - 06.65.79.52.32

ST. MUNICIPAL HAYTILLON n° 510449 Mail : sm.haytillon@lfbn.fr

- ✚ Président : M. LHOMME Alain 02.33.45.78.70 - 06.18.69.60.94
- ✚ Correspondant : M. LEJOLIVET Renaud 02.33.45.28.39 - 06.64.98.13.68

ENT.S. HAYLANDE n° 501535 Mail : es.haylande@lfbn.fr

- ✚ Président : M. BARBOT Laurent 09.50.19.90.97 - 06.87.46.38.25
- ✚ Correspondant : M. ANNE Gaëtan 02.33.49.30.82 - 02.33.89.21.81
- ✚ Correspondant Jeunes : M. ANNE Gaëtan 02.33.49.30.82 - 02.33.89.21.81

E.S. MEAUFFE VILLIERS FOSSARD n° 521603 Mail : es.meauFFE.vf@lfbn.fr

- ✚ Président : M. FOUCHARD Philippe 02.33.05.86.48
- ✚ Correspondant : M. FOUCHARD Matthieu 02.33.05.86.48 - 06.58.62.75.24

ENT.S. LA VENDELEE n° 532108 Mail : es.vendelee@lfbn.fr

- ✚ Président : M. POUTREL Rémy 02.33.45.26.52
- ✚ Correspondant : M. POUTREL Rémy 02.33.45.26.52

F.C. DE ST LAURENT DE CUVES n° 563665 Mail : fc.laurent.cuves@lfbn.fr

- ✚ Président : M. LOUVEAU Romaric 06.64.52.97.52
- ✚ Correspondant : M. LOUVEAU Romaric 06.64.52.97.52

ENT DU BOIS DU HOMMET n° 547751 Mail : e.bois.hommet@lfbn.fr

- ✚ Président : M. LEMENAGER Christophe 02.33.55.59.56
- ✚ Correspondant : M. GOUIN Serge

A.S. ANIMATION LE

MESNIL AU VAL n° 531318 Mail : asa.mesnil.val@lfbn.fr

- ✚ Président : M. LAJOIE Olivier 02.33.42.45.52
- ✚ Correspondant : M. CORBIN Franck 02.33.44.11.99 - 06.35.41.66.07
- ✚ Correspondant Jeunes : M. LECADRE André 02.33.44.79.31 - 06.78.32.34.60

F.C. LE VAL ST PERE

n° 528409

Mail : fc.val.stpere@lfbn.fr

- Président : M. BELPRE Michael 02.33.58.82.27 - 06.86.58.92.33
- Correspondant : M. ABRAHAM Paul 02.33.68.22.13
- Correspondant Jeunes : M. ABRAHAM Paul 02.33.68.22.13

ET.S. LENGRONNAISE

n° 532112

Mail : es.lengronnaise@lfbn.fr

- Président : M. BREGEAULT Dominique 02.33.61.78.71
- Correspondant : M. BREGEAULT Michel 02.33.61.40.70
- Correspondant Jeunes : M. BREGEAULT Fabien 02.33.07.44.86

U.S. OUEST COTENTIN

n° 580550

Mail : us.ouest.cotentin@lfbn.fr

- Président : M. PROD'HOMME Patrice 02 33 04 21 38 - 06 16 29 11 92
- Correspondant : M. LEFEVRE Tony 06.59.63.80.52
- Correspondant Jeunes : M. LEFEVRE Tony 06.59.63.80.52
- Correspondante Féminines : Mme EVAIN Pascale 06.32.56.29.47

GRPT RUR.J.S. DE L'AY

n° 537634

Mail : grpt.js.ay@lfbn.fr

- Président : M. LENORAIS Jacques 02.33.45.17.31 - 06.69.55.96.24
- Correspondant : M. LENORAIS Jacques 02.33.45.17.31 - 06.69.55.96.24
- Correspondant Jeunes : M. FOUCHARD Grégory 06.71.25.63.12

U.S. LESSAY

n° 516365

Mail : us.lessay@lfbn.fr

- Président : M. FAUTRAT Alain 02.33.40.39.66 - 06.40.53.95.21
- Correspondant : M. HUMBEY Jérôme 02.33.07.84.85
- Correspondant Jeunes : M. CHATEAU Sébastien 06.88.61.15.95

ELAN SPORTIF DES MARAIS n° 549587Mail : es.marais@lfbn.fr

- Président : M. POTEY Stéphane 02.33.42.25.74
- Correspondant : M. HEBERT Samuel 02.33.07.98.28 - 06.71.09.05.26
- Correspondant Jeunes : M. RENAULT Cédric 06.79.18.09.72

ET.S. MARIGNY LOZON**MESNIL VIGOT**

n° 501524

Mail : e.marigny.lmv@lfbn.fr

- Président : M. LESAGE Norbert 02.33.57.09.28 - 06.79.94.01.24
- Correspondant : Mme GIARD Sophie 02.33.56.36.69 - 06.62.54.50.27
- Correspondant Féminines : Mme RABASSE N. 02.33.55.85.11

GRPT RUR J.S. DE LOSIER

n° 540474

Mail : grpt.js.osier@lfbn.fr

- ✚ Président : M. CANIVET Daniel 02.33.07.71.36 - 02.33.06.42.81
- ✚ Correspondant : M. CANIVET Daniel 02.33.07.71.36 - 02.33.06.42.81
- ✚ Correspondant Jeunes : M. LEQUIN André 02.33.47.12.58 - 06.16.74.32.67

A.S. MARTINVEST n° 537609 Mail : as.martinvast@lfbn.fr

- ✚ Président : M. CANLET Christian 02.33.94.69.20 - 06.13.84.41.60
- ✚ Correspondant : M. GAUVAIN Maxime 06.18.30.98.39
- ✚ Correspondant Jeunes: M. GAUVAIN Maxime 06.18.30.98.39

GROUPEMENT JEUNESSE

DOUVE ET DIVETTE n° 554248 Mail : grpt.douve.divette@lfbn.fr

- ✚ Président : M. COSNEFROY Michel 02.33.52.13.83 - 06.43.57.37.09
- ✚ Correspondant : M. NEE Hubert 02.14.14.58.05 - 06.30.80.82.69

A.S. MONTAIGU LES BOIS

LA BLOUTIERE n° 532537 Mail : as.montaignu.bois@lfbn.fr

- ✚ Président : M. DOLLEY Sylvain 02.33.61.14.00 - 06.78.91.35.59
- ✚ Correspondant : M. GUILBERT Didier

LA MONTBRAYONNE n° 535617 Mail : la.montbrayonne@lfbn.fr

- ✚ Président : M. ALLAIRE Stéphane 06.62.06.99.94
- ✚ Correspondant : M. ANNE Benoît 02.33.90.17.33

AM.S. MONTEBOURG n° 501467 Mail : as.montebourg@lfbn.fr

- ✚ Président : M. LEREVEREND Patrick 06.66.13.38.06
- ✚ Correspondant : M. LEREVEREND Patrick 06.66.13.38.06
- ✚ Corresp. Jeunes : M. BESNARD Jérôme 06.31.02.71.71

A.S. MONTMARTIN EN

GRAIGNES n° 549413 Mail : as.montmartin.graignes@lfbn.fr

- ✚ Président : M. L'HOMME Mikael 02.33.55.89.72 - 06.82.80.29.97
- ✚ Correspondant : M. L'HOMME Mikael 02.33.55.89.72 - 06.82.80.29.97
- ✚ Correspondant Jeunes : M. NION Eric

LINGREVILLE MONTMARTIN

HAUTEVILLE n° 546442 Mail : lingreville.montmartin@lfbn.fr

- ✚ Président : M. HENRY Jean-Paul 02.33.47.72.99 - 06.89.72.36.04
- ✚ Correspondant : M. BLANCHET René 02.33.47.50.43
- ✚ Correspondant Jeunes : M. BLANCHET René 02.33.47.50.43

O. MONTMARTINAIS n° 551953 Mail : o.montmartin@lfbn.fr

- ✚ Président : M. PAYSANT Christophe 02.33.45.70.14 - 06.85.38.03.59

✚ Correspondant : M. PAYSANT Christophe 02.33.45.70.14 - 06.85.38.03.59

E. MONTPINCHON SAVIGNY CERISY n° 517079 Mail : e.montpinchon.sc@lfbn.fr

✚ Président : M. TOURNIERE Patrice 02.33.46.98.99 - 06.32.22.09.12

✚ Correspondant : Mme LETROUVE Christine 02.33.46.89.56

✚ Correspondant Jeunes : M. LEREBOURG Nicolas 06.88.29.46.51

F.C. DE L'ELLE n° 546320 Mail : fcelle@lfbn.fr

✚ Président : M. FERON Bertrand 07.86.29.09.24

✚ Correspondant : Mme LENOEL Fabienne 06.34.49.97.11

✚ Correspondant Jeunes : M. GUILBERT Romain 06.29.43.23.86

✚ Correspondant Jeunes : M. MOTTIN Kenny 06.84.34.24.24

GRPT RUR.J.S. DE LA CANCE n° 540568 Mail : grpt.js.cance@lfbn.fr

✚ Président : M. PACILLY Gérard 02.33.59.73.61 - 06.72.17.88.31

✚ Correspondant : M. CLOUARD Ange 02.33.59.22.27 - 06.21.93.86.23

✚ Correspondant Jeunes: M. CLOUARD Ange 02.33.59.22.27 - 06.21.93.86.23

U.S. MORTAINAISE n° 553761 Mail : us.mortain@lfbn.fr

✚ Président : M. SOUL Daniel 02.33.59.18.67 - 06.78.19.37.62

✚ Correspondant : M. MARY Serge 02.33.59.20.76 - 06.74.04.67.55

✚ Correspondant Jeunes: M. CLOUARD Ange 02.33.59.22.27 - 06.21.93.86.23

ET.S. MUNEVILLAISE n° 532109 Mail : es.muneville@lfbn.fr

✚ Président : M. LEBLOND Stéphane

✚ Correspondant : M. LEHODEY Emmanuel 02.33.47.36.06 - 06.11.69.08.26

A.S. NEGREVILLAISE n° 532113 Mail : as.negreville@lfbn.fr

✚ Président : M. SCHELLES Stéphane 02.33.40.44.22

✚ Correspondant : M. BELLET Jean-Pierre 09.53.48.86.64 - 06.50.92.30.48

✚ Correspondant Jeunes : M. SCHELLES Stéphane 02.33.40.44.22

U.S. NICORPS n° 512495 Mail : us.nicorps@lfbn.fr

✚ Président : M. LEDOUX Didier 02.33.45.36.85

✚ Correspondant : M. MARIE Jean-Luc 02.33.45.18.31 - 06.74.53.63.70

LA JEUNESSE CENILLAISE n° 580544 Mail : jeunesse.cenillaise@lfbn.fr

✚ Président : M. ADAM Michel 02.33.45.61.38

✚ Correspondant : M. ADAM Michel 02.33.45.61.38

F.C. NOUAINVILLE n° 544954 Mail : fc.nouainville@lfbn.fr

✚ Président : Mme CAILLOT Sarah 06.83.08.52.00

- ✚ Correspondant : Mme CAILLOT Sarah 06.83.08.52.00
- ✚ Correspondant Jeunes : M. COTTAIN Eric 02.33.40.41.63 - 06.26.15.66.86

OCTEVILLE HAGUE S. n° 501764 Mail : octeville.hs@lfbn.fr

- ✚ Président : M. BRIDON Guillaume 06.48.15.20.43
- ✚ Correspondant : M. BESSON Fabien

P. L. OCTEVILLE n° 501844 Mail : pl.octeville@lfbn.fr

- ✚ Président : M. VALLEE Daniel 02.33.10.17.83
- ✚ Correspondant : M. BOUCTOT Eric 02.33.52.29.96
- ✚ Corresp. Jeunes : M. BOUCTOT Eric 02.33.52.29.96

ENT.S. ORGLANDES n° 545004 Mail : es.orglandes@lfbn.fr

- ✚ Président : M. RAHOUAL Sébastien
- ✚ Correspondant : M. ONFROY Romain 06.73.52.85.26

U.S. OUVILLAISE n° 518788 Mail : us.ouville@lfbn.fr

- ✚ Président : M. NEEL Sébastien
- ✚ Correspondant : M. SAVARY David 06.08.95.50.56
- ✚ Correspondant Jeunes : M. LESAULNIER Daniel 02.33.56.07.89

U.S. PERCY n° 509864 Mail : us.percy@lfbn.fr

- ✚ Président : M. CHOUQUAIS Jean 02.33.51.51.79 - 06.83.01.23.65
- ✚ Correspondant : M. BROCHET Noël 02.31.37.71.45 - 06.21.79.49.36
- ✚ Correspondant Jeunes : M. HERVY Florian

PERIERS S. n° 501717 Mail : periers.s@lfbn.fr

- ✚ Président : M. BEZARD Philippe 02.33.46.66.88
- ✚ Correspondant : M. FAUNY Frédéric 06.19.74.11.34
- ✚ Correspondant Jeunes : M. MAUGE Franck 02.33.45.25.84

U.S. PIERREVILLE

ST GERMAIN LE GAILLARD n° 540480 Mail : us.pierreville.stgermain@lfbn.fr

- ✚ Président : M. DUBOST Marcel 02.33.52.43.45
- ✚ Correspondant : M. DUBOST Christian 06.20.57.23.10

ESP.S. PIROU n° 528107 Mail : es.pirou@lfbn.fr

- ✚ Président : M. NORMAND Olivier 06.30.03.94.45
- ✚ Correspondant : M. NORMAND Olivier
- ✚ Corresp. Jeunes : M. HYRIEN Jean-Christophe 02.33.45.08.52 - 06.79.27.72.08
- ✚ Correspondant Jeunes : M. LEGRUEL Jérôme 02.33.46.32.08 - 06.68.72.40.82

C.A. PONTOIS

n° 501399

Mail : ca.pontois@lfbn.fr

- Président : M. RUAULTS Raphaël 02.33.05.59.15 - 06.89.46.87.33
- Correspondant : Mme RUAULTS Christine 02.33.05.59.15
- Correspondant Jeunes : M. BLANCHAIS Thibaut 02.14.16.59.74 - 06.58.69.11.17
- Correspondant Féminines : M. LANGLOIS Patrick 02.33.55.21.75

A.S. QUERQUEVILLAISE F.

n° 517212

Mail : as.querqueville@lfbn.fr

- Président : M. GAUTIER Michel 02.33.03.92.63 - 07.87.14.07.18
- Correspondant : Le Secrétariat 02.33.03.26.67 - 06.16.64.19.95

F.C. VAL DE SAIRE

n° 547117

Mail : fc.val.desaire@lfbn.fr

- Présidente : Mme SAILLARD Monique 02.33.88.07.06
- Correspondant : M. OLIVERES Xavier 02.33.54.68.85 - 06.42.61.75.68
- Correspondant Jeunes : M. CHAPRON Franck 02 33 54 34 16 - 06 31 94 25 30

E.S. QUETTETOT RAUVILLE

n° 580635

Mail : quettetot.rauville@lfbn.fr

- Président : M. OLIVIER Michel 02.33.52.30.21
- Correspondant : Melle ARTU Emmanuelle 02.50.79.75.64 - 06.26.75.42.11
- Correspondant Jeunes : M. SIMON Vincent 06.24.01.41.21
- Correspondant Féminines : M. DUDOUIT Arnaud 06.50.90.39.83

ENT. S. TRELLY QUETTREVILLE**CONTRIERES**

n° 547672

Mail : es.trelly.quettreville@lfbn.fr

- Président : M. CALIPEL Denis 02.33.07.97.53
- Correspondant : M. HAMES Aurélien 06.62.72.96.83
- Correspondant Jeunes : M. LACOLLEY Jacques 02.33.47.67.91

F.C. RONCEY

n° 515911

Mail : fc.roncey@lfbn.fr

- Président : M. LAISNEY Jacky 08.79.21.13.48 - 06.81.42.17.11
- Correspondant : M. LAISNEY Jacky 08.79.21.13.48 - 06.81.42.17.11
- Correspondant Jeunes : M. MINGUET Pierre 02.33.45.31.57 - 06.86.85.11.99

A.S. SACEY TANIS

n° 547076

Mail : as.sacey.tanis@lfbn.fr

- Président : M. CUDELOU Alain 02.33.60.19.27 - 06.87.48.07.12
- Correspondant : M. ORVAIN Alain 02.33.60.16.36 - 06.62.70.32.65
- Correspondant Jeunes : M. BODIN Maxime 06.50.10.45.52

A.S. JULLOUVILLE SARTILLY

n° 549545

Mail : as.jullouville.sartilly@lfbn.fr

- Président : M. CAHU Abel 02.33.68.23.15
- Correspondant : M. CHAPERON Thomas 02.33.48.89.79 - 06.89.83.37.68
- Correspondant Jeunes : M. CHAPERON Thomas 02.33.48.89.79 - 06.89.83.37.68

E.S. SAUSSEY

n° 525896

Mail : es.saussey@lfbn.fr

- Président : M. SIMONIN Joffrey 06.21.95.24.25 - 06.31.44.07.83
- Correspondant : M. GAUTIER Emmanuel

A.C. SIDEVILLE VIRANDEVILLE**TEURTHEVILLE HAGUE**

n° 528811

Mail : as.sideville.vth@lfbn.fr

- Président : M. VENISSE David 02.14.14.55.92 - 06.73.59.34.43
- Correspondant : Mme LE COURTOIS M-Thérèse 02.33.01.32.84 - 06.48.28.87.65
- Correspondant Jeunes : M. VENISSE J-Jacques 02.33.52.12.99

F.C. SOTTEVAST ST JOSEPH

n° 546954

Mail : fc.sottevast.stjoseph@lfbn.fr

- Président : M. MONNIER Jacky 02.33.21.34.02 - 02.33.02.43.91
- Correspondant : Secrétariat 02.33.21.20.96
- Correspondant Jeunes : M. ROUSSEL Michel 02.33.40.40.48 - 06.82.39.29.55

U.S.C.O. SOURDEVAL

n° 501628

Mail : usco.sourdeval@lfbn.fr

- Président : M. LEROY Cyprien 02.33.69.42.08 - 06.72.54.48.32
- Correspondant : M. MOISSERON Bruno 02.33.49.81.01 - 06.27.96.77.08
- Correspondant Jeunes : M. DUBOIS Christian 02.33.69.49.74

AM.S. ST DENISAISE LE VETU

n° 517080

Mail : as.stdenis.vetu@lfbn.fr

- Président : M. LEBOUTEILLER Floxel 02.33.47.57.12
- Correspondant : Mme LECUYER Angélique

ST HILAIRE VIREY LANDELLES

n° 551516

Mail : st.hilaire.virey.landelles@lfbn.fr

- Président : M. SALINAS Marc 02.33.49.84.20 - 06.03.35.18.25
- Correspondant : M. GAUTIER Jean-Louis 02.33.49.48.66 - 06.69.91.25.00
- Correspondant Jeunes : M. ROULETTE Claude 02.33.49.33.84 - 06.80.88.38.70

A.J. ST HILAIRE PETITVILLE

n° 525042

Mail : aj.st.hilaire.pv@lfbn.fr

- Président : M. MOREL Xavier 06.61.50.34.77
- Correspondant : M. MOREL Xavier 06.61.50.34.77
- Correspondant Jeunes : M. MOREL Xavier 06.61.50.34.77

U.S. ST JACQUES DE NEHOU

n° 530215

Mail : us.stjaques.nehou@lfbn.fr

- Président : M. LEFEVRE Noël 02.33.41.63.06
- Correspondant : Mme COTTEBRUNE Katia 02.33.04.49.50 - 06.79.76.72.92
- Corresp. Jeunes : Melle COTTEBRUNE Stessy 02.33.04.49.50

GRPT J.S. CANTON ST JAMES n° 546444Mail : grpt.canton.stjames@lfbn.fr

- Président : M. JOUENNE Philippe 02.33.60.39.41
- Correspondant : M. MAZURAS Jérôme 02.33.60.58.58 - 06.36.75.16.68
- Correspondant Jeunes : M. QUILLIVIC Guy 02.33.89.63.70 - 06.45.60.61.92

LA PATRIOTE ST JAMAISE n° 501449Mail : p.st.jamaise@lfbn.fr

- Président : M. BARON Thierry 02.99.97.11.16 - 06.83.55.26.09
- Correspondant : M. LEROUGE Jean Luc 02.33.48.02.48 - 06.77.51.10.82

F.C. ST JEAN DE DAYE n° 541794Mail : fc.stjean.daye@lfbn.fr

- Président : M. DEROUCK Damien 06.76.58.48.24
- Correspondant : Mme CORNIERE-LEDOUIT F. 06.42.22.41.06

ESP. ST JEAN DE LA HAIZE n° 515910Mail : es.stjean.haize@lfbn.fr

- Président : M. BOUBARNE Pascal 02.33.58.90.63 - 06.65.16.83.24
- Correspondant : M. DELAROCHE Richard 02.33.68.37.75 - 06.79.38.08.45
- Correspondant Jeunes : M. MIMÉY Eddy 02.33.58.08.58 - 06.07.25.96.49

ST JEAN DES BAISANTS S. n° 519280Mail : stjean.baisants@lfbn.fr

- Président : M. OZOUF Yves 06.27.21.35.23
- Correspondant : M. OZOUF François 02.33.57.85.39 - 06.76.69.94.51
- Correspondant Jeunes : M. OZOUF François 02.33.57.85.39 - 06.76.69.94.51

ESP. ST JEAN DES CHAMPS n° 523726Mail : es.stjean.champs@lfbn.fr

- Président : M. VILLAIN Hervé 02.33.51.75.22 - 06.45.08.64.54
- Correspondant : Mme PANNIER Anne-Sophie 02.33.51.91.25
- Correspondant Jeunes : M. TAVARES Thomas 06.84.17.52.37

A.S. ST JORES n° 521699Mail : as.stjores@lfbn.fr

- Président : Mme LEMAGOARIEC Nadia 02.33.71.58.10
- Correspondant : M. DAVID Martial 02.33.44.17.33

E.S. TERREGATE & BEUVRON n° 540479Mail : es.terregate.beuvron@lfbn.fr

- Président : M. PAILLARD Serge 02.33.60.60.85 - 02.33.60.04.84
- Correspondant : Mme BAZIRE Antoinette 02.33.48.37.24
- Corresp. Jeunes : M. LEQUERTIER Mickaël 02.33.70.93.64 - 06.03.80.82.05

F.C. ST LO MANCHE n° 500088Mail : fc.stlo.manche@lfbn.fr

- ✚ Président : M. DEMOUY Dominique 02.33.57.00.94
- ✚ Correspondant : M. FAUTRAT Nicolas 02.33.57.00.94
- ✚ Correspondant Jeunes : Secrétariat 02.33.57.00.94
- ✚ Correspondant Féminines : GIFFARD Dominique 02.33.57.54.30 - 06.75.82.61.01

U.S. STE CROIX DE ST LO n° 515675 Mail : us.ste.croix@lfbn.fr

- ✚ Président : Mme LAMY Mary-Agnès 02.33.57.06.39 - 06.22.50.85.91
- ✚ Correspondant : M. MICHEL Samuel 02.33.77.16.22 - 06.83.60.11.54
- ✚ Correspondant Jeunes : M. MICHEL Samuel 02.33.77.16.22 - 06.83.60.11.54

GRPT S. DE COTE DE L'ESPACE n° 546540 Mail : grpt.cote.espace@lfbn.fr

- ✚ Président : M. LEBOUVIER Bruno 06.08.99.98.08
- ✚ Correspondant : Mme TESSON Laetitia 02.50.52.00.10 - 06.20.03.42.22

U.S. ST CLAIR ST MALO LANDE n° 530410 Mail : us.st.clair.sml@lfbn.fr

- ✚ Président : Mme ELIE Valérie 02.33.45.05.64
- ✚ Correspondant : Mlle GOSSET Aurélie 02.33.46.35.68

AUBIGNY S.C. n° 518791 Mail : aubigny.sc@lfbn.fr

- ✚ Président : M. VILDEY Christian 02.33.45.33.14 - 02.33.76.70.98
- ✚ Correspondant : M. VILDEY Christian 02.33.45.33.14 - 02.33.76.70.98

ET. ST MARTIN NOTRE DAME n° 550224 Mail : es.martin.notredame@lfbn.fr

- ✚ Président : M. LOUISE Léon 02.33.45.18.41
- ✚ Correspondant : M. PIRON Yves 02.33.47.05.18 - 06.72.30.53.06

US. ST MARTIN DES CHAMPS n° 544078 Mail : us.martin.champs@lfbn.fr

- ✚ Président : M. JOURDAN Mickaël 02.33.58.39.64 - 06.31.61.97.28
- ✚ Correspondant : M. JOURDAN Mickaël 02.33.58.39.64 - 06.31.61.97.28

ENT.S. MARCILLY ST OVIN n° 521700 Mail : es.marcilly.stovin@lfbn.fr

- ✚ Président : M. REGRAY Alain 02.33.48.29.40
- ✚ Correspondant : M. LEPAGE Christophe 02.33.70.81.17 - 06.84.63.91.34
- ✚ Correspondant Jeunes : M. LEBEURRIER Rémi 02.33.68.26.42 - 06.36.63.63.67

U.S. ST PAIRAISE n° 531879 Mail : us.st.pairaise@lfbn.fr

- ✚ Président : M. OLIVIER Jacques 02.33.50.33.75 - 06.81.22.03.61
- ✚ Correspondant : US ST PAIRAISE 02.33.51.60.49
- ✚ Correspondant Jeunes : M. CARO Frantz 02.33.41.48.86 - 06.13.42.27.08
- ✚ Correspondant Féminines : M. BOUTROUELLE O. 02.33.60.34.87 - 06.17.35.67.09

A.S. POINTE COTENTIN n° 547673 Mail : as.pointe.cotentin@lfbn.fr

✚ Président : M. PLANQUES Yves 02.33.54.27.23 - 06.81.74.78.52
✚ Correspondant : Mme LAMACHE Ghislaine 02.33.22.24.81

ET.S. DE ST PLANCHERS n° 546889 Mail : es.st.planchers@lfbn.fr

✚ Président : M. LEMONNIER Eric 02.33.51.91.00
✚ Correspondant : M. PIQUET Maurice 06.82.21.81.19
✚ Correspondant Jeunes : M. MARTY Laurent 02.33.48.44.48 - 06.15.28.53.70

F. CANTONAL SAINT POIS n° 552019 Mail : cantonal.st.pois@lfbn.fr

✚ Président : M. L'HOMME Quentin 06.09.28.26.44
✚ Correspondant : M. L'HOMME Quentin 06.09.28.26.44

U.S. ST QUENTIN LE HOMME n° 525167 Mail : us.quentin.homme@lfbn.fr

✚ Président : M. LEMENAGER Bruno 02.33.58.19.09 - 06.78.78.06.80
✚ Correspondant : M. GRALL Stéphane 06.60.07.80.92
✚ Correspondant Jeunes : M. BREHIER Richard 02.33.68.21.16 - 06.07.27.98.54

GRPT A.J. TROIS RIVIERES n° 539929 Mail : grpt.trois.rivieres@lfbn.fr

✚ Président : M. BOULLOT Pascal 02.33.57.30.49 - 06.83.81.35.28
✚ Correspondant : M. PICAN Eugène 02.33.05.27.06 - 06.82.79.46.66

F.C. CROIX CAROL n° 542784 Mail : fc.croix.carol@lfbn.fr

✚ Président : M. LECLERC Pierrick
✚ Correspondant : M. VALLANCON Jérôme 06.08.16.34.18
✚ Correspondant Jeunes : M. BOULLOT Pascal 02.33.57.30.49 - 06.83.81.35.28

REV.S. ST SAUVERAIS n° 519282 Mail : rs.st.sauveur@lfbn.fr

✚ Président : Mme COLLAS Dominique 02.33.21.50.00 - 06.11.67.89.77
✚ Correspondant : Mme CAILLOT Kyra 02.33.41.38.03 - 06.99.51.10.79
✚ Corresp. Jeunes : Mme JEANNE Arabella 06.67.44.01.53
✚ Correspondant Féminines : Mme COLLAS D. 02.33.21.50.00 - 06.11.67.89.77

ENT.S. ST SAUVEUR RONDEHAYE n° 508859 Mail : es.st.sauveur.rondehaye@lfbn.fr

✚ Président : M. LELIEVRE William 02.33.45.77.10
✚ Correspondant : M. DORAPHE Roland 02.33.07.69.20
✚ Correspondant Jeunes : M. PESCIA Jean Pierre 02.33.45.90.32 - 06.11.26.29.07

U.S. STE CECILE n° 534855 Mail : us.ste.cecile@lfbn.fr

✚ Président : M. DURAND Pascal 06.73.21.06.92
✚ Correspondant : M. LETELLIER Nicolas 06.23.49.07.40

AV.S. STE MARIE DU MONT n° 515543 Mail : as.ste.mariedumont@lfbn.fr

✚ Président : M. DUBOIS Ernest 02.33.71.55.82
✚ Correspondant : M. DUBOIS Ernest 02.33.71.55.82

E.S. PLAIN n° 563667 Mail : es.plain@lfbn.fr

✚ Président : M. BERTOT Jean-Louis 02.33.41.50.16 - 06.62.31.39.12
✚ Correspondant : M. RENOUF Joël 02.33.41.35.85 - 06.74.19.92.60

ESP. ST SUZANNAIS n° 549412 Mail : es.ste.suzanne@lfbn.fr

✚ Président : M. HAMEL David 02.33.77.40.33 - 06.76.16.73.17
✚ Correspondant : M. HAMEL David 02.33.77.40.33 - 06.76.16.73.17

E.C. TESSY MOYON SPORTS n° 545681 Mail : ec.tessy.moyon@lfbn.fr

✚ Président : M. BESLON Laurent 02.50.26.90.76 - 06.74.30.12.79
✚ Correspondant : M. BESLON Laurent 02.50.26.90.76 - 06.74.30.12.79
✚ Correspondant Jeunes : M. BESLON Laurent 02.50.26.90.76 - 06.74.30.12.79
✚ Correspondant Féminines : OUTREQUIN Nicolas 02.33.57.32.51 - 06.67.18.27.16

ET.S. TIREPIED n° 519285 Mail : es.tirepied@lfbn.fr

✚ Président : M. BINDEL Dominique 02.33.60.15.96 - 06.70.08.85.62
✚ Correspondant : M. NEUVILLE Luc 02.33.58.56.24 - 06.78.67.01.34
✚ Correspondant Jeunes : M. GUERIN Emmanuel 02.33.60.54.48

EL. DE TOCQUEVILLE n° 524301 Mail : e.tocqueville@lfbn.fr

✚ Président : M. POIGNANT Guy 02.33.94.34.56
✚ Correspondant : Mme POIGNANT Colette 02.33.94.34.56 - 06.23.60.07.09
✚ Corresp. Jeunes : Mme POIGNANT Colette 02.33.94.34.56 - 06.23.60.07.09

F.C. DES ETANGS n° 550823 Mail : fc.etangs@lfbn.fr

✚ Président : M. LE CAMPION Christophe 02.33.55.63.66
✚ Correspondant : M. LEBOUTEILLER Benoit 06.43.49.52.78
✚ Correspondant Jeunes : M. JOLI Philippe 02.33.55.06.48 - 06.75.04.85.35

A.S. TOURLAVILLE n° 510729 Mail : as.tourlaville@lfbn.fr

✚ Président : M. DUCREUX Philippe 06.73.47.13.13
✚ Correspondant : Mme MOITIE Lydie 02.33.44.36.76

✚ Corresp. Jeunes : Mme DUCREUX Véronique 06.18.07.75.75

ST. URVILLE NACQUEVILLE n° 528412 Mail : st.urville.nacqueville@lfbn.fr

✚ Président : M. VOISIN Jérôme 02.33.03.39.98

✚ Correspondant : Melle GABON Cyrielle

✚ Correspondant Jeunes : M. VOISIN Jérôme 02.33.03.39.98

✚ Correspondant Féminines : Mme CHEVALIER Ch. 02.33.93.68.62 - 06.09.99.40.29

A.S. VALOGNES F. n° 500140 Mail : as.valognes.f@lfbn.fr

✚ Président : M. PICHARD Jean-Yves 02.33.95.17.33 - 06.70.48.14.83

✚ Correspondant : Mme BOURDON Emmanuelle 02.33.21.04.94

✚ Correspondant Jeunes : M. PILLET Dominique 02.33.40.36.78 - 06.32.61.91.51

✚ Correspondant Féminines : M. PILLET Dominique 02.33.40.36.78 - 06.32.61.91.51

U.S. VASTEVILLE ACQUEVILLE n° 529152 Mail : us.vasteville.acqueville@lfbn.fr

✚ Président : M. BUISSON Roger 02.33.52.80.15 - 06.29.83.02.40

✚ Correspondant : M. HELEINE Franck 06.99.51.00.27

F.C. SUD HAGUE n° 546947 Mail : fc.sud.hague@lfbn.fr

✚ Président : M. COURTAY Thierry 02.33.08.81.26 - 06.83.64.48.83

✚ Correspondant : M. ANGER Xavier 02.33.53.55.18 - 06.81.41.61.74

U.S. VESLY LAULNE n° 514558 Mail : us.vesly.laulne@lfbn.fr

✚ Président : M. AUGUSTE Vincent 02.33.47.74.92 - 06.88.77.35.05

✚ Correspondant : Mme CHAUVIN Emilie 02.33.47.50.68

A.S. VESSEENNE n° 538733 Mail : as.vesseenne@lfbn.fr

✚ Président : M. BERANGER Jérémie 06.66.79.06.61

✚ Correspondant : M. DUBOIS Frédéric 06.84.24.97.57

C.S. VILLEDIEU n° 501439 Mail : cs.villedieu@lfbn.fr

✚ Président : M. AUVRAY Mickaël

✚ Correspondant : M. LEDO Ludovic 06.35.40.93.87

GRPT AV. BOCAGE SOURDIN n° 545068 Mail : grpt.bocage.sourdin@lfbn.fr

✚ Président : M. HEURTAUT Christophe 02.33.51.43.77 - 06.15.83.50.82

✚ Correspondant : Mme DELAUNAY Sandra 02.33.61.28.01 - 06.65.77.22.55

✚ Correspondant Jeunes : M. LEDO Emeric 02.33.51.68.98 - 06.66.63.05.44

C.F. D'YQUELON n° 553910 Mail : cf.yquelon@lfbn.fr

Président : M. DHELLIN Fabrice 02.33.50.85.15

Correspondant : M. DHELLIN Fabrice 02.33.50.85.15

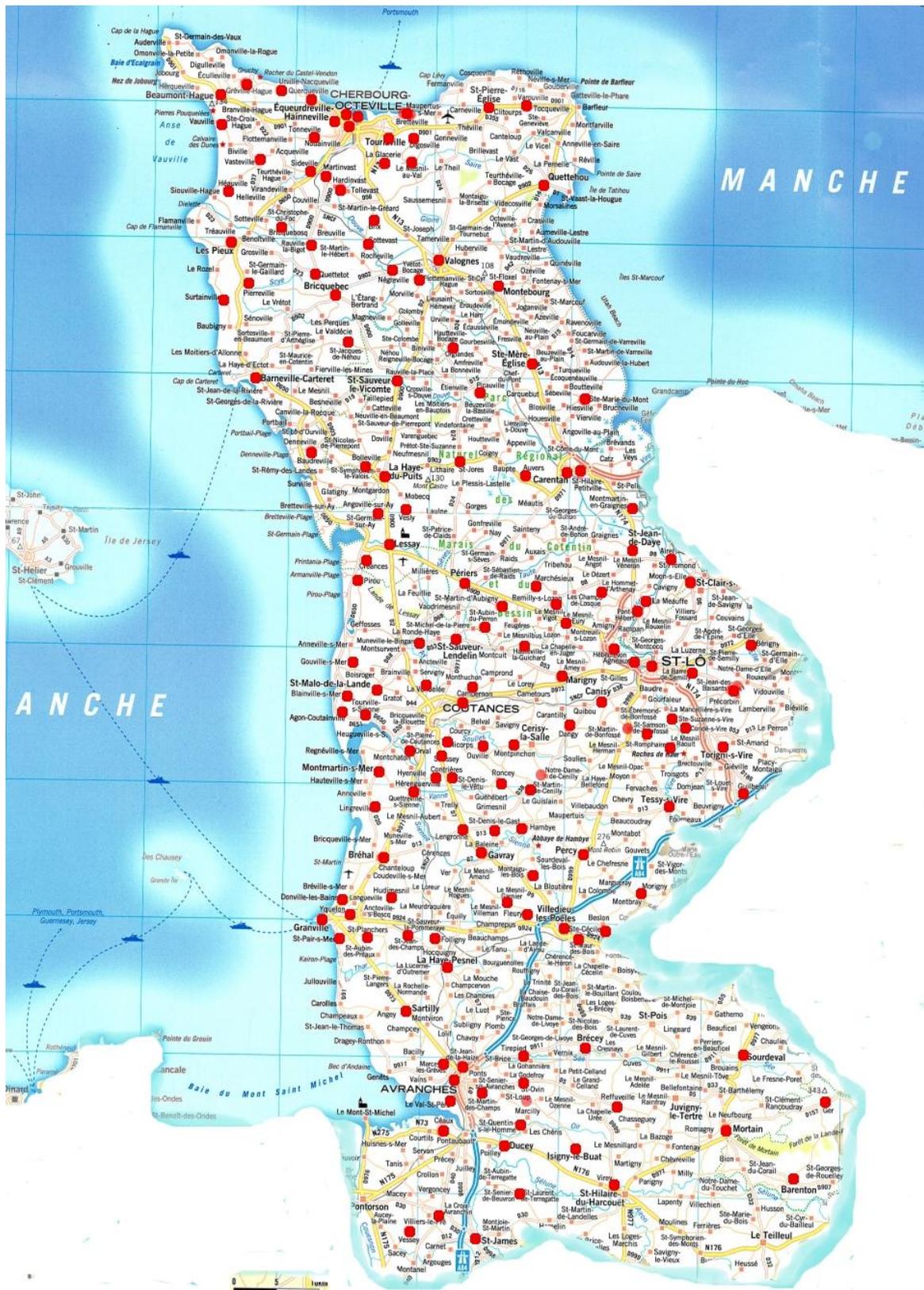
F.C. YVETOT BOCAGE n° 535794

Mail : fc.yvetot.bocage@lfbn.fr

Président : M. DUBOST Vincent

06.50.89.77.84

Correspondant : Melle LETOUPIN Bérengère



TEXTES REGLEMENTAIRES - Assemblée Générale d'AGNEAUX du
31/05/2012

REGLEMENT DES COMPETITIONS ORGANISEES PAR LE DISTRICT DE LA MANCHE

L'ensemble des compétitions organisées par le District de Football de la Manche sont régies par les dispositions figurant aux textes des règlements de la Ligue de Football de Basse Normandie et des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Celles-ci s'appliquent à l'ensemble des compétitions organisées par le District de la Manche à l'exception des dispositions définies ci-après.

1. LES CHAMPIONNATS SENIORS : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. Divisions

- Une Première Division de 3 groupes de 12 équipes
- Une Deuxième Division de 5 groupes de 12 équipes
- Une Troisième Division de 7 groupes de 12 équipes
- Une Quatrième Division avec les équipes restantes.

1.2. Commissions compétentes

Ces épreuves sont organisées et administrées par la Commission de Gestion des Compétitions du District en liaison avec la Commission Sportive et de Discipline, la Commission des Arbitres du District (désignation des arbitres) et le secrétariat administratif du District.

1.3. Engagements

1.3.1 Obligations

Les obligations sont définies par les règlements généraux de la LFBN.

1.3.2. Engagements

Les engagements doivent être adressés au District avant la date fixée par le Comité Directeur. Un droit d'engagement et une participation forfaitaire sont fixés chaque année.

Les clubs qui annulent leur engagement avant le début de l'épreuve supportent des frais de dossier, exception faite pour les cas de force majeure qui sont examinés par la commission qui reste seule juge.

1.3.3. Horaires

En début de saison, les Clubs disposant d'installations homologuées indiquent leur choix quand aux horaires de déroulement des rencontres soit le dimanche eu diurne, soit le samedi à partir de 19h00.

Ce choix est applicable toute la saison sauf les deux dernières journées où l'horaire est déterminée par les Commission des Compétitions.

Les rencontres des deux dernières journées de championnat auront lieu le même jour à la même heure, la Commission d'organisation peut être amenée à trouver des terrains de repli si nécessaire.

La commission se laissant la possibilité de déroger à cette règle pour les rencontres dont le résultat n'aurait aucun impact sur les classements finaux.

1.3.4. Les forfaits

Application de l'article 2.6 des Règlements généraux de la LFBN, à l'exception du 2.6.3. paragraphe 3, remplacé par :

Dans le District de la Manche, une équipe forfait à trois reprises est déclarée forfait général.

1.4. Accessions et descentes :

Le championnat de **1ERE DIVISION** comporte 36 équipes réparties en 3 groupes :

1.4.1. Sont retenus chaque saison pour disputer le championnat de première division :

a) Les équipes rétrogradant du championnat de promotion d'honneur.

b) Les deux premiers de chaque groupe de deuxième division de la saison écoulée ou leur meilleur suivant, pour autant que l'empêchement d'accession résulte

d'une disposition réglementaire (rétrogradation disciplinaire ou administrative) ou bien qu'il s'agisse d'un renoncement volontaire.

Lorsqu'une équipe ne peut prétendre à la montée, il sera fait appel à l'équipe suivante susceptible de pouvoir accéder, étant bien précisé que cette accession ne pourra être faite que jusqu'à la cinquième place.

c) Les équipes ayant disputé le championnat de première division la saison précédente, en fonction de leur classement, et nécessaires pour constituer trois (3) groupes de douze (12) clubs.

d) Afin d'arriver à 36 équipes, application de l'article 2.4.1.3 ACCESSIONS ET DESCENTES de la LFBN. Etant entendu que les équipes classées aux onzièmes et douzièmes places de chaque groupe en fin de saison auront été rétrogradées en deuxième division.

Le championnat de 2EME DIVISION comporte 60 équipes réparties en 5 groupes :

1.4.2. Sont retenus chaque saison pour disputer le championnat de deuxième division :

a) Les équipes classées onzième et douzième de chaque groupe du championnat de première division ainsi que les éventuelles descentes supplémentaires.

b) Les deux premiers de chaque groupe de troisième division de la saison écoulée ou leur meilleur suivant, pour autant que l'empêchement d'accession résulte d'une disposition réglementaire (rétrogradation disciplinaire ou administrative) ou bien qu'il s'agisse d'un renoncement volontaire.

Lorsqu'une équipe ne peut prétendre à la montée, il sera fait appel à l'équipe suivante susceptible de pouvoir accéder, étant bien précisé que cette accession ne pourra être faite que jusqu'à la cinquième place.

c) Les équipes ayant disputé le championnat de deuxième division la saison précédente, en fonction de leur classement, et nécessaires pour constituer cinq (5) groupes de douze (12) clubs.

d) Afin d'arriver à 60 équipes, application de l'article 2.4.1.3 **ACCESSIONS ET DESCENTES** de la LFBN. Etant entendu que les équipes classées aux onzièmes et douzièmes places de chaque groupe en fin de saison auront été rétrogradées en troisième division.

Le championnat de **3EME DIVISION** comporte 84 équipes réparties en 7 groupes :

1.4.3. Sont retenus chaque saison pour disputer le championnat de troisième division :

a) Les équipes classées onzième et douzième de chaque groupe du championnat de deuxième division ainsi que les éventuelles descentes supplémentaires.

b) Les deux premiers de chaque groupe de quatrième division de la saison écoulée ou leur meilleur suivant, pour autant que l'empêchement d'accession résulte d'une disposition réglementaire (rétrogradation disciplinaire ou administrative) ou bien qu'il s'agisse d'un renoncement volontaire.

Lorsqu'une équipe ne peut prétendre à la montée, il sera fait appel à l'équipe suivante susceptible de pouvoir accéder, étant bien précisé que cette accession ne pourra être faite que jusqu'à la cinquième place.

c) Les équipes ayant disputé le championnat de troisième division la saison précédente, en fonction de leur classement, et nécessaires pour constituer sept (7) groupes de douze (12) clubs.

d) Afin d'arriver à 84 équipes, application de l'article 2.4.1.3 **ACCESSIONS ET DESCENTES** de la LFBN. Étant entendu que les équipes classées aux onzièmes et douzièmes places de chaque groupe en fin de saison auront été rétrogradées en quatrième division.

1.4. 4) Le championnat de **4EME DIVISION** comporte X équipes réparties en X groupes tenant compte :

a) Les équipes classées onzième et douzième de chaque groupe du championnat de troisième division ainsi que les éventuelles descentes supplémentaires.

b) Les équipes ayant disputé le championnat de quatrième division la saison précédente ainsi que les équipes nouvellement inscrites.

II - LES COUPES SENIORS DU DISTRICT DE LA MANCHE

ARTICLE 1 :

1 - Le District de Football de la Manche organise des épreuves nommées comme suit:

A- COUPE DU CONSEIL GENERAL DE LA MANCHE

B- COUPE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MANCHE

C- COUPE DES RESERVES DE LA MANCHE

D- COUPE DES RESERVES DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MANCHE

2 - Quatre Challenges offerts par des Partenaires sont attribués aux clubs vainqueurs de ces épreuves.

Ces objets d'art restent néanmoins la propriété de l'institution District.

Ils sont confiés aux lauréats pour une saison. Les Clubs tenant doivent impérativement, et à leurs frais et risques, en faire retour au siège du District à Pont-Hébert, en bon état, quinze jours avant la date des finales suivantes. Parallèlement, des trophées souvenir sont offerts aux clubs.

3- Les Dotations sont avalisées par le Comité Directeur du District de Football de la Manche.

ARTICLE 2 : Organisation

La Commission des Coupes de la Manche, nommée par le Comité directeur du District de Football de la Manche, est chargée, en collaboration avec les Commissions concernées et les services administratifs de l'institution, de l'ordonnancement et de l'administration des épreuves citées.

Horaires des rencontres : en début de saison, les clubs disposant d'éclairage homologués indiquent leur choix quand aux horaires de déroulement des

rencontres soit le dimanche en diurne, soit le samedi soir à partir de 19h00, sauf HORAIRE DETERMINE par la Commission d'Organisation.

ARTICLE 3 : Admission aux épreuves

1- **La COUPE DU CONSEIL GENERAL DE LA MANCHE** est ouverte aux équipes A des clubs de Quatrième, Troisième, Deuxième, Première Division de District et Promotion d'Honneur de Ligue.

Les engagements sont obligatoires pour les équipes évoluant en Deuxième, Première division et Promotion d'Honneur. Ils sont facultatifs pour les équipes évoluant en Quatrième et Troisième Division de District.

2 - **La COUPE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MANCHE** est ouverte aux équipes A des clubs de : Quatrième, Troisième et Deuxième Division de District. L'engagement à cette épreuve est facultatif.

3 - **La COUPE DES RESERVES DE LA MANCHE** est ouverte aux clubs dont une équipe réserve évolue en Première et Deuxième Division de District.

4 - **La COUPE DES RESERVES DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MANCHE** est ouverte aux clubs dont une équipe réserve évolue au plus haut niveau en Quatrième et Troisième Division de District. L'engagement à cette épreuve est facultatif.

ARTICLE 4 : Les engagements

1- Un droit d'engagement est fixé pour chaque épreuve par le Comité Directeur du District de Football de la Manche.

2- Les droits d'engagement seront directement débités au compte des clubs participants par le District.

ARTICLE 5 : Système de compétition

1- Les clubs débiteront la compétition le plus rapidement possible après leur élimination de Coupe de Basse-Normandie "challenge des casinos bas-normands".

2- Les premiers tours sont organisés à l'issue d'un tirage au sort par secteurs géographiques afin de réduire les déplacements. La rencontre aura lieu sur le terrain de l'équipe hiérarchiquement inférieure. Si la rencontre oppose deux équipes de niveau égal, la rencontre aura lieu sur le terrain du club premier tiré. En cas d'indisponibilité de terrain, la commission d'organisation peut être amenée à inverser les rencontres.

3- À partir des 8e de finale, le tirage au sort est intégral.

Selon le tirage au sort, la rencontre aura lieu sur le terrain de l'équipe hiérarchiquement inférieure.

Si la rencontre oppose deux équipes de niveau égal, la rencontre aura lieu sur le terrain du club premier tiré.

4- Les équipes encore qualifiées en Coupe de Basse-Normandie sont automatiquement exemptées des premiers tours. A partir des 1/8 de finales, il n'y aura plus d'équipes exemptes.

ARTICLE 6 : Homologation et Règlement

1- La Commission ad hoc, procède à l'homologation du résultat de ses Coupes départementales Seniors.

2- Un match ne pourra être homologué au plus tôt, qu'à l'issue de l'expiration des délais de réclamation d'après match (cf. art.187 des règlements généraux).

3- L'homologation de la rencontre sera suspendue jusqu'à décision à intervenir en cas de réclamation d'un club, d'une enquête prescrite par le District déposée dans les délais.

4- L'homologation ne devient définitive et irrévocable que du jour où le délai d'appel est dépassé ou que la juridiction de dernier ressort s'est prononcée.

ARTICLE 7 : Terrains

1 - Les terrains doivent répondre aux normes de sécurité prévues par les lois et règlements en vigueur.

2 - Le déroulement du calendrier ne peut être modifié pour non disposition du terrain.

Dans ce cas, il appartient au club recevant de trouver un terrain de repli dans un délai de 48h après parution sur le site du District.

S'il ne dispose pas de terrain de repli, la rencontre se déroulera sur le terrain de l'équipe adverse.

Si cette dernière, à son tour, ne peut l'organiser la Commission compétente est habilitée à fixer d'office le lieu de la rencontre.

3 - Le club qui reçoit prend en charge toutes les obligations qui en découlent.

4 - Le club recevant doit tenir à disposition des arbitres assistants, deux fanions 45 x 45cm avec hampe de 75cm.

5 - L'arbitre de la rencontre a, en cas d'intempéries, toute liberté d'interdire ou d'arrêter la rencontre.

ARTICLE 8 : Calendrier

La commission des Coupes établit les calendriers des Coupes du District de la Manche.

Elle peut en cours de saison, reporter ou avancer tout match, toute journée afin d'assurer la régularité sportive des compétitions sus dites.

A la demande des clubs, toute demande de changement de date ou d'inversion de terrain ne pourra être agréée que dans la mesure où l'organisation matérielle de la rencontre soit possible, la demande n'étant examinée qu'après réception de l'accord écrit des deux clubs.

A la discrétion de la Commission, pour des raisons d'équité, celle-ci aura tout le loisir de fixer une rencontre à une date particulière ou sur un terrain quelconque pourvu qu'il soit classé dans la catégorie exigée pour la compétition.

La notification aux clubs se fera par tous moyens requis par la situation d'urgence.

ARTICLE 9 : Réserve

ARTICLE 10 : Durée et heure des matchs

La durée d'un match est de 90 minutes divisées en deux périodes de 45 minutes. Entre les deux périodes, une pause de 15 minutes est observée.

A l'issue du temps réglementaire, il n'y aura pas de prolongation, les équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but.

ARTICLE 11 : Exclusion temporaire

Pendant toute la durée de ces compétitions, le Carton JAUNE est remplacé par le Carton BLANC.

Un carton BLANC équivaut à une exclusion temporaire de 10 minutes.

Deux cartons BLANC équivalent à une exclusion définitive.

Un joueur ayant écopé de deux cartons BLANC pendant la rencontre ne peut participer à la séance de tirs au but.

Au cas où un joueur ayant écopé d'un premier carton blanc n'a pu, avant la fin du temps réglementaire réintégrer son équipe, la sanction temporaire d'exclusion n'étant pas parvenue à son terme, il ne participe pas à l'épreuve des tirs au but.

L'équipe adverse devra présenter le même nombre de joueurs pour participer à l'épreuve de tirs aux buts.

Les autres dispositions relatives aux sanctions sont celles indiquées dans les règlements généraux de la FFF.

ARTICLE 12 : Couleur des équipes

1- Les joueurs des équipes doivent porter au dos, un numéro très apparent. Les joueurs portent le numéro correspondant à l'ordre de présentation sur la feuille de match.

- 2- En outre, le capitaine de chaque équipe doit porter un brassard apparent.
- 3- Les gardiens de but doivent porter un maillot d'une couleur les distinguant nettement des autres joueurs et de l'arbitre.
- 4- Les clubs ne peuvent pas modifier la disposition des couleurs de leur équipement en cours de saison.
- 5- Les joueurs remplaçants doivent être vêtus d'une couleur différente des joueurs participants.
- 6- En cas de couleur identique des deux équipes, l'équipe recevant changera de couleur de ces maillots pour pouvoir disputer la rencontre.

ARTICLE 13 : Les Ballons

Les ballons sont fournis par le club recevant.

ARTICLE 14 : Règlements généraux, qualification et dérogations

- 1- Les Règlements Généraux sous réserve des dispositions particulières contenues dans le présent document s'applique dans leur intégralité aux Coupes du District de Football de la Manche.
- 2- Les équipes participantes à la COUPE DES RESERVES DE LA MANCHE et à la COUPE DES RESERVES DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MANCHE sont tenues de faire figurer sur la feuille de match au moins sept joueurs inscrits sur la feuille de match de la dernière rencontre officielle disputée par cette même équipe.
- 3- En cas de match à rejouer (et non de match remis) seuls sont autorisés à participer, les joueurs qualifiés au club à la date de la première rencontre.
- 4- Les arbitres exigent la présentation des licences avant chaque match et vérifient l'identité des joueurs. Si un joueur ne présente pas sa licence, l'arbitre doit exiger une pièce d'identité comportant une photographie et un certificat médical.

S'il s'agit d'une pièce officielle, ses références sont inscrites sur la feuille de match.

S'il s'agit d'une pièce non officielle, l'arbitre doit la retenir, si le club adverse dépose des réserves, et l'adresser dans les 24 heures à l'organisme responsable de la compétition qui vérifie si la photo correspond à celle imposée sur la licence ainsi que son droit à prendre part à la rencontre.

Dans le cas d'un joueur ne possédant aucune pièce d'identité, des réserves étant déposées, l'arbitre l'autorisant à prendre part à la rencontre, l'équipe aura match perdu par pénalité si les dites réserves sont régulièrement confirmées, en conformité avec les prescriptions des articles 141 et 142 des R.G.

ARTICLE 15 : Arbitres et arbitres assistants

1- Les arbitres et arbitres assistants sont désignés par la Commission Départementale de l'Arbitrage.

2- Ils sont tenus d'être présents au stade, une heure avant le coup d'envoi du match.

3- En cas d'absence de l'arbitre ou d'un arbitre assistant désigné, les deux équipes ne peuvent arguer de cette absence pour refuser de jouer si, sur le terrain se trouve présent un arbitre officiel qui accepte de diriger la partie.

4- Si, plusieurs arbitres officiels sont présents, la préférence doit être donnée à un arbitre officiel neutre.

5- Faute d'arbitre officiel, titulaire de sa licence, ou s'il appartient à l'un des deux clubs, l'arbitre auxiliaire du club recevant dirige de plein droit la rencontre, ou celui du club visiteur si le club recevant ne présente pas d'arbitre.

Faute d'arbitre officiel et auxiliaire, il sera procédé à un tirage au sort pour palier les absences. Cet accord sera consigné sur l'annexe de la feuille de match et signé des deux capitaines.

6- L'arbitre doit établir, pour chacune des rencontres un rapport circonstancié qui devra parvenir au District de Football de la Manche dans les 24 heures.

ARTICLE 16 : Conformité des installations sportives

L'arbitre doit visiter le terrain de jeu une heure avant la rencontre et il peut ordonner, le cas échéant, de prendre les dispositions utiles à la régularité du jeu. Pour être recevables, les réserves concernant le terrain doivent être déposées au moins 45 minutes avant le coup d'envoi.

ARTICLE 17 : Tenue et Police

1- Les Clubs qui reçoivent sont chargés de la Police du terrain et sont responsables des désordres qui pourraient résulter avant, pendant ou après le match du fait de l'attitude du public, des joueurs et des dirigeants ou de l'insuffisance de l'organisation.

Néanmoins, les clubs visiteurs ou jouant sur un terrain neutre sont responsables lorsque les désordres sont le fait de leurs joueurs, dirigeants ou supporters.

2- L'accès au stade de toute personne en possession d'objets susceptibles de servir de projectiles doit être interdit, comme est formellement proscrite l'utilisation d'articles pyrotechniques tels que pétards, fusées, ou feux de Bengale dont l'allumage, la projection ou l'éclatement peuvent être générateurs d'accidents graves.

Il appartient aux organisateurs responsables de donner toutes publicités utiles à l'attention du public pour que cette dernière prescription soit portée à sa connaissance.

3- À la fin de chaque rencontre, à la sortie du terrain, les organisateurs doivent assurer la protection des officiels et de l'équipe visiteuse.

4- Le club recevant doit obligatoirement prévoir la présence du matériel de secours de première nécessité.

5- Les questions résultant de la discipline des joueurs, éducateurs, dirigeants, pendant ou après le match sont jugées conformément au barème des sanctions de référence pour comportement antisportif. Les dossiers relatifs au comportement du public sont traités en application de l'article 200 des RG de la FFF. L'ensemble des affaires disciplinaires est jugé en première instance par la Commission Sportive et Discipline du District de Football de la Manche.

ARTICLE 18 : Forfait

En cas d'absence de l'une des deux équipes, ou des deux, celle-ci est constatée par l'arbitre un quart d'heure après l'heure de début de match fixée pour le commencement de la partie.

Les heures de constatation de la ou des absences sont mentionnées par l'arbitre sur l'annexe de la feuille de match et feront l'objet d'un rapport à la Commission compétente.

Sera constatée d'office de la même façon, l'impossibilité de disputer le match de toute équipe se présentant sur le terrain avec moins de 8 joueurs.

Si pour une raison non reconnue valable par la Commission, une ou les équipes refusant de disputer le match, elle est ou seront déclarées FORFAIT avec les conséquences qu'impliquent cette déclaration. La commission sportive et discipline est la seule habilitée à se prononcer en cas de forfait.

En cas de FORCE MAJEURE DUMENT CONSTATEE, l'arbitre juge si le match peut encore se jouer. En cas de refus de l'adversaire ou si le match ne peut se jouer, il appartient au club retardé de présenter la justification de son retard par des documents officiels auquel cas la Commission décidera de faire jouer ou non la partie.

Toute équipe déclarant FORFAIT ne peut organiser où disputer un autre match le même jour, ou encore prêter des joueurs à une autre équipe sous peine de suspension pour le club et/ou les joueurs.

ARTICLE 19 : Obligations incombant au club recevant après match

La feuille d'arbitrage doit être envoyée au District de Football de la Manche dans un délai de 24 heures après le match. L'envoi en incombe au club visité.

Les clubs recevant sont invités à saisir les résultats sur Internet dans les deux heures suivant la fin de la rencontre.

ARTICLE 20 : Réclamations

Les réclamations sur les qualifications des joueurs formulées dans les formes prescrites dans les Articles 142 et 145 des Règlements généraux sont traitées selon les dispositions de l'article 186 de ces mêmes RG.

Les réclamations sur les questions techniques doivent également être formulées dans les formes prescrites dans les articles 146 et 186 des RG. Elles sont adressées à la Commission ad hoc du District.

Pour tout joueur visé par des réserves formulées pour fraude, la licence réputée fautive est retenue par l'arbitre qui la fait parvenir directement au District.

ARTICLE 21 : Dispositions financières

1- Le club recevant peut percevoir des entrées.

2- Jusqu'aux demi-finales incluses, les frais d'arbitrage sont supportés par le club recevant qui prend l'organisation en charge.

3- Le District de Football de la Manche décline la responsabilité de prendre part au déficit quel qu'il soit, occasionné pour les rencontres de l'épreuve.

ARTICLE 22 :

1- La non observation des dispositions prévues dans le présent règlement fera l'objet de frais de dossier répertoriés à l'Annexe 9 de l'annuaire de Ligue.

2- Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Commission d'Organisation du District de Football de la Manche.

III. REGLEMENT DES RENCONTRES VETERANS DE LA MANCHE

3.1. Dispositions générales. (Pas de rencontres Vétérans DISTRICT Football Manche).

3.2. Dispositions Générales Football Loisir Vétérans District de Football de la Manche.

ARTICLE 1 :

Le District de Football de la Manche organise annuellement une épreuve dénommée « FOOTBALL LOISIR VETERANS » conformément aux règlements généraux de la ligue de Football de Basse Normandie.

ARTICLE 2 :

Cette épreuve est ouverte à tous les clubs libres, corporatifs ou loisirs, régulièrement licenciés à la F.F.F pour faciliter la formation d'équipes de vétérans, autorisation dans cette catégorie la création d'entente(s) entre club(s), les ententes sont réglementées par les dispositions énoncées dans l'article 4 suivant.

La création d'entente(s) devra être indiquée à la commission Football Loisir du District par le Président(s) du club(s) concerné(s) par lettre du club(s) signée du Président(s).

ARTICLE 3 :

Sont seuls habilités à disputer les épreuves, les joueurs régulièrement licenciés (licence libre vétérans ou licence loisir) à la date du match et titulaire d'une licence fédérale régulièrement établie au millésime de l'année courante et comportant le certificat médical préalable à la compétition imposée par l'article 32 des RG de la F.F.F

ARTICLE 4 :

Les joueurs vétérans de(s) l'entente(s) conservent leur qualification pour le club pour lequel ils ont obtenu leur licence et peuvent à ce titre participer avec leur propre club dans une autre équipe à une autre compétition. Pour la même raison leur mutation éventuelle reste soumise aux prescriptions des R.G même s'il s'agit d'une(s) mutation(s) pour un autre club de l'entente.

ARTICLE 5 :

Les équipes ne peuvent faire figurer sur la feuille d'arbitrage que seize joueurs, remplaçants compris ; Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la

rencontre en qualité de remplaçant et à ce titre, revenir sur le terrain, la durée du match sera de deux périodes de 40 minutes. Possibilité de jouer 45 minutes après accord des deux équipes.

ARTICLE 6 :

Pourront être inscrits sur la feuille de match et participer à la rencontre au maximum deux joueurs titulaires d'une licence seniors âgés de 30 ans au moins au 1^{er} Août de chaque année.

ARTICLE 7 :

Dans la philosophie du Football Loisir la règle est de faire participer le maximum de joueurs vétérans n'évoluant pas dans un championnat seniors. Un joueur vétéran ne peut participer dans un autre club ayant une équipe Football Loisir vétérans si son club d'origine à une équipe d'engagée dans cette épreuve.

ARTICLE 8 :

Il n'est pas possible de présenter une équipe opérant dans sa totalité dans le championnat du samedi ou dimanche.

ARTICLE 9 :

Le club qui reçoit assure l'arbitrage du centre, les remplaçants peuvent faire office de juges de touche. L'heure des matches pour le vendredi soir est prévue à 20h30, au plus tard.

ARTICLE 10 :

Une coupe de la Manche Vétérans Loisir sera organisée sans obligation de participation des équipes des clubs qui pratique les rencontres des matchs aller et retour. Toute rencontre de coupe non jouée (Impossibilité de trouver une date) entraîne un tirage au sort effectué par la commission, pour désigner le vainqueur ; les modalités restant de la compétence de la commission Football Loisir Vétérans du District de Football de la Manche.

ARTICLE 11 :

Les feuilles de match devront être envoyées au secrétariat du District dans les 48 heures suivant la rencontre par le club qui reçoit, aucun classement ne paraîtra dans les classements officiels.

ARTICLE 12 :

L'engagement en Football Loisir implique l'acceptation des dispositions particulières précédentes, notamment avec dans le déroulement du jeu, le TACLE est INTERDIT.

ARTICLE 13 :

Les cas non prévus par le précédent règlement seront tranchés par la commission, en vertu des règlements généraux de la ligne de Football de Basse Normandie.

IV.FOOTBALL ENTREPRISE : PAS DE COMPETITION DANS LA MANCHE

V. REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS DE JEUNES DE LA MANCHE

V.1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Différentes épreuves

Chacun des trois Districts de la L.F.B.N. organise chaque saison des championnats pour les différentes catégories de jeunes.

- Des rassemblements de Foot à 5 pour les U7 et U9
- Des compétitions de Foot à 7 pour les U11
- Des compétitions de Foot à 9 pour les U13
- Des compétitions de Foot à 11 pour les U15, U17 et U19

2. Commissions d'organisation

La Commission des Jeunes et Technique du District de la Manche est chargée, en football à 11, en liaison avec la Commission Sportive et de Discipline, la Commission des Arbitres et le Pôle Administratif du District, de l'organisation et de l'administration des épreuves. Les résultats seront enregistrés au siège du district.

3. Réglementation

Application des Règlements Généraux de la Fédération concernant les jeunes, du Statut Fédéral des Jeunes et des Règlements Sportifs Généraux de la L.F.B.N. les concernant.

4. Engagements

Date limite : fixée par la Commission des Jeunes et technique du District.

Droits : voir annexe 10

5. Terrains

L'Art. 3.1.2., chapitre 6 est complété comme suit:

Sauf avis contraire, le match est réputé se jouer sur le terrain désigné sur l'annuaire par le club recevant.

En cas d'entente entre clubs, le club responsable de l'entente fournit au début de la compétition, un terrain pour toutes les rencontres à domicile de cette compétition.

Toute modification devra être notifiée aux Commission des Jeunes et Techniques et Commission Sportive qui se chargera de prévenir les autres commissions concernées et aux adversaires dans les délais et selon les prescriptions de l'article 2.5.2.5 des Règlements de la L.F.B.N.

6. Qualification

L'art. 2.3.1 est complété par les dispositions suivantes :

Un joueur ne peut participer à la compétition que pour un seul club.

Tout club ayant au moins deux joueurs retenus pour une sélection nationale, un stage ou un match de sélection de Ligue ou de District le jour d'une rencontre peut demander le report de son match, à condition de le faire dans les délais prescrits à l'article 2.5.2.5.

Joueurs changeant d'équipe : art. 2.4.5. - § 2 est complété comme suit :

Équipes premières, réserves ou inférieures disputant les championnats de Ligue ou de District :

Tout joueur étant entré en jeu au cours de la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe première ou supérieure ne pourra participer à un match officiel de l'équipe réserve ou inférieure le jour où l'équipe première ou supérieure ne joue pas.

A) pour les clubs dont la ou les équipes supérieures évoluent en championnat de Ligue:

Les clubs ne pourront aligner en équipe inférieure plus de 3 joueurs ayant, depuis le début de la saison, disputé en totalité ou en partie plus de 5 matches de championnat en équipes supérieures (ceci dans la mesure où les championnats de Ligue se déroulent sur une saison complète). Ce nombre est ramené à 3 matches si les championnats de Ligue se déroulent en deux phases.

B) pour les clubs dont la ou les équipes supérieures évoluent en championnat de District

Les clubs ne pourront aligner en équipe inférieure plus de 3 joueurs ayant disputé en totalité ou en partie plus de 3 matches de championnat en équipes supérieures lors d'une des deux phases (ceci dans la mesure où les championnats de District se déroulent en deux phases distinctes).

Ces dispositions ne sont pas applicables pour les épreuves en critérium. Elles le sont en revanche pour les épreuves de Coupes de Jeunes ouvertes à plusieurs équipes d'un même club.

7. Classement des équipes

L'Art. 2.4.1.2. est complété comme suit :

1) Pour toutes les épreuves, le classement est établi par addition des points décomptés comme suit :

Match gagné : 4 points

Match nul : 2 points

Match perdu : 1 point

Forfait : 0 point

Pénalité : 0 point

2) en cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places le classement de deux ou plusieurs équipes sera établi de la façon suivante :

A) dans un championnat par match aller simple

1) On retiendra le goal-average calculé au quotient sur tous les matches disputés par chacune d'elles.

2) en cas d'égalité du goal-average calculé au quotient, on retiendra le nombre de buts marqués par chaque équipe.

3) En cas de nouvelle égalité, on aura recours à un ou plusieurs matches sur terrain neutre, avec épreuve des coups de pied au but éventuelle.

4) Pour tout match perdu par forfait ou Pénalité, le résultat sera homologué sur un score de 3-0 en faveur du club gagnant à moins que celui-ci ait obtenu un résultat plus favorable sur le terrain.

Le club perdant par pénalité marquera 1 point, sauf en cas d'abandon de terrain qui constitue un forfait en cours de partie.

Le club perdant par forfait ne marquera pas de point.

8. Accessions et rétrogradations

1) A la fin de chaque championnat, l'équipe classée première de chaque groupe accède à la division supérieure et les deux derniers rétrogradent dans la division inférieure, sauf bien entendu les deux derniers de la dernière série.

2) En fonction des classements des Championnats nationaux, et des Championnats de la Ligue, les commissions organisatrices pourront être amenées à opérer des accessions ou rétrogradations supplémentaires. Elles seront déterminées selon les principes adoptés pour les championnats seniors de District.

3) Il en sera de même en cas d'impossibilité ou de refus d'accession d'une équipe terminant 1ère de son groupe, le refus d'accession devant être déclaré au district organisateur pour le 5 juillet au plus tard.

2.2. ORGANISATION DES RENCONTRES

1. Respect du calendrier

Les épreuves de District ont priorité sur les épreuves de 1ère série, les épreuves de 1ère série sur celles de 2e série, etc...

Les dates du calendrier sont impératives.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstance exceptionnelle qu'il appartiendrait à la Commission organisatrice d'apprécier. Une sous-commission « match remis » est instaurée au sein de la Commission des Jeunes et Techniques du District afin de statuer sur les demandes de report. Ces demandes devront IMPERATIVEMENT parvenir au District, 72 heures avant la date de la rencontre faute de quoi elle ne pourra pas être étudiée. La demande de report devra IMPERATIVEMENT mentionner : les motivations de la demande, l'accord écrit du club adverse (fax ou courriel) et la proposition d'une date et d'un horaire pour rejouer la rencontre.

La Commission se réserve néanmoins le droit de remettre d'office les matches, en cas de conditions atmosphériques défavorables, afin d'éviter au club des frais inutiles.

En cas de rencontre non jouée ou remise sans autorisation, la Commission Sportive se saisira et statuera.

Lorsqu'une rencontre n'aura pu avoir lieu, quelle qu'en soit la cause, les deux clubs devront en aviser la Commission dans les 24 heures, en précisant la raison.

Si aucun des deux clubs n'a informé la commission, la rencontre sera réputée jouée et perdue par forfait par les deux équipes qui se verront en outre infliger l'amende prévue dans ce cas (voir annexe 9).

Si un seul des deux clubs a informé la Commission, celle-ci, après enquête décidera de la suite à donner. En tout état de cause, le club n'ayant pas prévenu sera pénalisé de l'amende prévue pour le forfait.

2. Organisation matérielle : art. 2.5.3.1 et 2.5.3.2.

3. Police des terrains : art. 2.5.4.1 à 2.5.4.3.

4. Accès des terrains : art. 2.5.5.1 à 2.5.5.3 et 2.5.5.4.3 pour les levers de rideau.

5. Dispositions financières

Les frais de déplacement seront supportés par les équipes.

Les clubs devront régler les frais de déplacement des arbitres officiellement désignés.

Les Districts déclinent toute responsabilité de prendre part au déficit pouvant résulter des championnats de jeunes.

6. Heure des matches

A l'exception de celles disputées en lever de rideau. Les rencontres de jeunes auront lieu :

U19, U17 et U15 : Samedi 15 H 30 l'été – 15 H 15 l'hiver,

U13 : samedi 14 h 15

U9 et U7 : samedi 10h00

Sauf entente entre les deux clubs. Dans ce cas, informer la Commission organisatrice 72 heures au moins avant la date prévue au calendrier par courrier et accord écrit de l'adversaire. A défaut de ces formalités, les matches seront fixés aux jours et heures stipulés ci-dessus.

7. Durée des matches : Art. 2.5.6.2.

8. Exclusion temporaire : Art. 2.8

9. Tenue des équipes : Art. 2.5.7.1 à 2.5.7.4

2.3. ARBITRAGE DES RENCONTRES

1. Désignation : art. 2.5.8.1.

2. Absence de l'arbitre officiel : art. 2.5.8.2.

3. Feuille de match : art. 2.5.8.3.

4. Vérification des licences : art. 2.5.8.4.

5. Frais d'arbitrage: art. 2.5.8.6.

6. Rapport de l'arbitre : art. 2.5.8.7.

2.4. FORFAITS

Art. 2.6 1 à 2.6.4.

2.5. PROCEDURE

1. Homologation : art. 2.7.1.
2. Réserves : art. 2.7.1 à 2.7.2.4.
3. Réclamations : art. 2.7.3.
4. Appels : art. 2.7.5.
5. Pénalités : art. 2.7.7.

2.6. CAS NON PRÉVUS

Les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par les Commissions compétentes désignées à l'article 2.1.2. Chacune prenant les décisions de son ressort.

VI. REGLEMENT DE LA COUPE DES JEUNES

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Autorisation de ces épreuves

Dans le cadre de la politique de développement de la pratique du football chez les jeunes, la L.F.B.N. pourra autoriser les districts qui le demanderont à organiser des coupes de district réservées à des équipes de jeunes de certaines catégories d'âge ou de certaines séries, notamment pour compléter le calendrier des équipes qui ne peuvent participer à la Coupe Régionale de leur catégorie ou qui en sont en général trop vite éliminées.

La demande, justifiée par des arguments précis, devra être agréée par la Commission Régionale des Jeunes et technique qui jugera de l'opportunité d'une telle organisation pour la catégorie d'âge et la ou les séries des équipes appelées à participer à cette épreuve.

2. Les commissions d'organisation seront celles désignées à l'article 2.1. pour les championnats de jeunes de district.

3. Le système des épreuves, la réglementation, l'organisation des rencontres, l'arbitrage et la procédure devront être calqués sur les dispositions régissant les coupes de Basse-Normandie de jeunes : article 3.3.2.

4. Les cas non prévus seront tranchés par les commissions compétentes.

VII. ARRETES MUNICIPAUX ET REMISE DE MATCH OFFICIEL

1. En cas de terrain impraticable, la rencontre peut être remise. En cette circonstance, seul, l'arbitre est qualifié pour remettre le match. L'arbitre peut, à tout moment, arrêter le match pour cause de conditions climatiques défavorables et de mauvais état du terrain qui en serait la conséquence.

NOTA : Il est rappelé que la décision sur la praticabilité ou non du terrain doit être prise par l'arbitre, seul juge, qui peut cependant demander l'avis des capitaines. L'arbitre peut, notamment, interdire tout lever de rideau si cette interdiction permet la praticabilité du terrain pour le match principal. Dans ce cas, il doit être présent au coup d'envoi de ce match. L'attention des arbitres est particulièrement attirée sur cette importante question du match joué ou non joué, la décision à ce sujet ne devant pas être prise à la légère et l'arbitre devant s'entourer de toutes les garanties possibles.

2. Lorsque, par suite de conditions atmosphériques défavorables persistantes, un terrain de jeu est, dès avant le match, susceptible d'être impraticable, l'arbitre devra se rendre sur le terrain de préférence avec les capitaines, et décider aussitôt que possible si le match peut ou ne peut pas être joué. Il fera connaître au plutôt sa décision aux intéressés.

3. D'autre part, et afin d'éviter les déplacements inutiles, si la veille d'un match les conditions atmosphériques sont telles qu'il apparaît que celui-ci ne pourra se dérouler normalement, les commissions compétentes auront qualité de décider de la remise du match après avoir fait examiner le terrain par un membre du District, n'appartenant pas aux clubs intéressés.

4. Terrains impraticables

La remise d'un match est généralement motivée par des cas de force majeure (gel, dégel, neige, inondation). Dans ces éventualités, les dispositions suivantes sont applicables :

5. Toute demande de report exceptionnel d'une rencontre ne pourra être acceptée que dans les conditions définies ci-après :

- la demande devra être formulée par le Président ou le Secrétaire du club demandeur.

- la décision de report (ou non) sera prise par le District après avis consultatif du Département Compétitions.

Les dispositions concernant l'information auprès des officiels affectés à la rencontre sera mise en œuvre par le District.

A défaut du strict respect de cette procédure, les clubs s'exposent à la perte du match par forfait.

1) Cas général

Lorsque les perturbations sont trop tardives pour en aviser à temps la Commission organisatrice et le club visiteur, l'arbitre désigné sera seul juge de l'impraticabilité du terrain.

Si l'arbitre décide que le match peut être joué, sa décision sera souveraine.

A défaut de l'arbitre désigné officiellement, celui qui devra assurer la direction de la rencontre, choisi dans les conditions prévues à l'article 2.5.8.2. des présents règlements, aura pouvoir de décision.

2) Arrêtés municipaux interdisant l'utilisation de leurs installations

a) Conformément à la disposition prise par l'association des Maires de France, le District tiendra compte de tels arrêtés lorsque l'interdiction aura été portée par écrit (télécopie ou e-mail) à la connaissance du District pour les rencontres de sa compétence, avant le vendredi 15h00 pour les rencontres du week-end suivant.

L'interdiction devra faire l'objet d'une confirmation écrite à laquelle sera joint un exemplaire de l'arrêté municipal.

Les organismes intéressés prendront alors toutes dispositions pour éviter un déplacement inutile au club visiteur et aux officiels.

Néanmoins, ces organismes auront la possibilité de mandater un de leurs membres qui, en relation avec l'autorité municipale, pourra constater l'état du terrain. Si le terrain est déclaré praticable par le contrôleur dans son rapport, le match sera joué à une date ultérieure sur le terrain de l'adversaire.

Dans ce cas, la totalité des frais engagés pour cette rencontre sera réglée par l'équipe n'ayant pas mis son terrain à disposition à la date initiale.

b) Arrêtés municipaux pris postérieurement aux délais ci-dessus.

En ce qui concerne ces arrêtés, pris notamment en raison d'une aggravation brutale des conditions atmosphériques :

- L'arrêté municipal devra être affiché à l'entrée principale du Stade ;
- Tous les matches prévus avant la rencontre principale seront annulés ou déplacés sur un terrain annexe ou de repli ne faisant pas l'objet d'interdiction. Les arbitres officiels ou bénévoles devront joindre à la feuille de match afférente au match dont ils devaient assurer le déroulement, un exemplaire de l'arrêté municipal ou sa copie textuelle.
- S'agissant du match principal, toutes dispositions devront être prises, par le club visité, pour permettre aux arbitres officiels et délégués d'accéder au terrain et aux vestiaires dès leur arrivée soit une heure avant le coup d'envoi prévu.
- L'arbitre ne pourra passer outre à l'interdiction prise par le Maire. Il lui appartiendra d'apprécier l'état du terrain, de prendre l'avis de ses assesseurs et de transmettre un rapport circonstancié à la Commission compétente qui prendra la décision qui s'impose après avoir entendu tous les intéressés.

Quelles que soient ses conclusions, l'arbitre ne donne pas le coup d'envoi.

Sur la feuille de match qu'il fait contresigner par les deux capitaines et les deux délégués des équipes en présence, l'arbitre mentionne d'une part l'interdiction qui lui est faite, d'autre part son opinion sur la praticabilité ou l'impraticabilité du terrain et adresse son rapport circonstancié ainsi que la feuille de match à la commission compétente.

Dans l'hypothèse où l'arbitre aurait estimé l'utilisation du terrain possible, le match sera joué à une date ultérieure sur le terrain de l'adversaire. Dans ce cas, la totalité des frais engagés pour cette rencontre est réglée par l'équipe n'ayant pas mis son terrain à disposition à la date initiale.

Dans le cas où l'accès du stade lui est interdit, le match est déclaré perdu par l'équipe locale.

c) En tout état de cause, l'arrêté d'interdiction ne peut porter que sur un week-end et doit préciser le ou les terrains compris dans l'enceinte du stade qui fait ou font l'objet de l'interdiction.

VIII. DEMANDE DE CHANGEMENT DE DATE, D'HORAIRE, DE TERRAIN OU INVERSION DE MATCH OFFICIEL

1. **A la demande des clubs**, toute demande de changement de date, d'horaire, de terrain ou d'inversion de match officiel ne pourra être examinée par l'organisme responsable qu'à la condition absolument indispensable d'être présentée à cet organisme, 15 JOURS au moins avant la date fixée pour le match, accompagnée de l'accord écrit du club adverse.

Il en sera de même pour les demandes de matches en lever de rideau de matches de division supérieure ou de nocturne non prévus au calendrier.

Ces dernières resteront toutefois assorties d'un avis favorable de l'organisme chargé de la compétition.

Toute demande parvenue dans les formes réglementaires en dehors de ces délais sera toutefois examinée par la commission d'organisation et fera l'objet d'une décision appropriée de la Commission.

2. A la discrétion de la Commission d'organisation

Pour des raisons de régularité des compétitions (championnat, coupes) ou d'occupation en derniers délais de terrains initialement prévus, la Commission aura tout loisir de fixer la rencontre sur un terrain quelconque pourvu qu'il soit classé dans la catégorie demandée pour la compétition.

La notification aux clubs se fera par tous moyens requis par la situation d'urgence.

IX. APPEL : Il doit être envoyé au district

1- Droit d'Appel : Toute décision prise en premier ressort par une Commission du District est susceptible d'appel devant la Commission d'appel du District.

L'appel de décisions à caractère disciplinaire relève des procédures prévues à l'art.10 du règlement disciplinaire.

2- Conditions de l'appel : S'effectue par courriel, par télécopie ou par lettre recommandée. Les droits afférents sont perçus directement sur le compte du club.

3- Appel d'une décision rendue en première instance par une commission de District: Les appels contre les jugements pris en première instance devront être adressés au District dans un délai de 48 heures à compter de la notification de ces jugements par insertion au journal Officiel, ou envoi d'un pli recommandé.

a) Appel sur des décisions rendues en matière disciplinaire: S'il désire faire appel, le bureau du Comité directeur du District dispose d'un délai supplémentaire de 5 jours faisant corps avec le délai ordinaire portant ainsi à 15 jours le délai d'appel. Il est dispensé du versement des droits d'appel.

L'appel est suspensif sauf, si l'exécution provisoire a été ordonnée.

Lorsque l'organisme d'appel est saisi par le seul intéressé où son club, la sanction contestée ne peut être aggravée.

b) Appel sur des décisions rendues dans un domaine autre que disciplinaire : l'appel n'est suspensif qu'en matière financière et d'amende, il n'arrête jamais l'exécution d'un calendrier en cours (RG art.189).

Les pénalités sont immédiatement exécutoires et en cas d'appel, la décision à intervenir n'a aucun effet rétroactif à l'égard du commencement de l'exécution.

c) L'appel remet entièrement en cause à l'égard des appelants, la décision attaquée. Les juridictions d'appel ont en conséquence, la possibilité soit de confirmer, soit de réformer, au besoin en les aggravant, au cas où le bureau du comité directeur a exercé son droit d'appel, pour les décisions rendues sur des faits disciplinaires.

Les sommes déposées à l'appui d'un appel au District d'une décision d'une Commission du District seront acquises au District si l'appel est rejeté. Dans le cas contraire, elles seront remboursées.

Ce règlement s'applique uniquement aux compétitions organisées par le District de Football de la Manche.

Pour consulter le règlement s'appliquant aux compétitions organisées par la Ligue de Football de Basse-Normandie, rendez-vous sur son site Internet :

<http://bassenormandie.fff.fr>

dans la rubrique « La Ligue » puis « Statuts et Règlements ».

Modifications apportées aux règlements par décision du Comité Directeur du District de Football de la Manche

- Sur proposition de la Commission Féminine :

Catégories féminines 2013-2014 :

Pour 2013/2014, les catégories des féminines sont calquées sur les catégories des garçons, c'est-à-dire : U7F, U9F, U11F, U13F, U15F, U18F.

Les féminines peuvent jouer en mixité jusqu'à U15F dans la même catégorie que les garçons et celle juste inférieure (les U12F peuvent participer aux modules U11 garçons).

Les joueuses licenciées **U16F, U17F et U18F** peuvent participer aux compétitions Senior F organisées par le District de Football de la Manche dans les limites fixées par le règlement de l'épreuve concernée.

- Sur proposition de la Commission Loisir-Vétérans :

Le Comité Directeur accepte pour la saison 2013/2014 la possibilité pour les équipes de Football Loisir Vétérans de s'engager à 11 ou à effectif réduit à 7.

Il est rappelé que la Coupe Manche du Football Loisir est suspendue, remplacée par des rencontres intergroupes des Equipes du Football Loisir Vétérans.

Les Rencontres de Football Loisir Vétérans ne sont pas prioritaires sur le déroulement des rencontres de « CHAMPIONNAT » Jeunes-Seniors.

Il est obligatoire d'établir des feuilles de matchs à chaque rencontre du calendrier établi par la Commission Football Loisir Vétérans et de les renvoyer au District de Football pour les matchs joués le Vendredi soir ou autre jour, au plus tard le mardi suivant les rencontres, par voie postale ou informatique.

==*==*==*==*==*==

LA MANCHE

L'ESPRIT SPORT

sports.manche.fr



Le conseil général de la Manche,
partenaire du district de football de la Manche



Photos : Stock, Fotolia • dgc • communication